



Procès verbal de la <sup>10</sup>ème séance du quin-  
zième Conseil de la Ville de Saint  
Boniface tenue Mardi le Cing-  
vième jour de Janvier 1894 à  
midi

Présent :

Son Honneur le Maire J. A. Roux,  
et de M. les Conseillers Bleau, Sen-  
cal, Pelletier, Gamin et Couture

Le Maire prend le fauteuil, et  
après lecture et adoption du  
procès verbal de la dernière  
séance du 28 Décembre dernier,  
il est procédé à la nomination  
des auditeurs pour auditer les  
Comptes de l'année terminée.  
Monsieur le Maire déclare qu'il fait  
choix de la personne de Monsieur  
Joseph Lecoutre comme l'un  
des auditeurs, et il est ensuite  
proposé par le Cons. Senecal approuvé  
par le Cons. Bleau que Monsieur J. P. O.  
Allaire soit nommé second audi-  
teur et que le salaire de ces audi-  
teurs soit de vingt piastres. Chacun  
Agréé.

Le Cons. Gamin donne avis qu'à la  
prochaine séance il proposera un  
règlement pour la nomination des  
employés de la Ville.

Et la séance est ajournée à lundi le  
onze Janvier courant à l'heure régle-  
mentaire.

Th. Bertram  
Sec. Trésorier

du f. n. m. J. A. Roux, Maire

Procès verbal de l'ajournement de la première séance du 15<sup>e</sup> Conseil de la Ville de Saint Boniface tenu le vingt-neufième jour de janvier 1897.

Présents:

Son Honneur le Maire au fauteuil,  
et Messrs. les conseillers Langdon, Loupin,  
Ganvin, Olean, Sénécal, Couture & Pelletier.  
Le procès-verbal de la séance du 11 courant  
est lu et confirmé.

Lu les communications suivantes:

D<sup>r</sup> Paul Royal priant le Conseil de  
le continuer dans ses fonctions d'offi-  
ciers de santé de la Ville.

D<sup>r</sup> J. W. Lambert demandant d'être nom-  
mé médecin officier de santé de la  
ville.

Roger Turpin, demandant à être nom-  
mé Évaluateur pour l'année 1897.

Edouard R. Lloyd, demandant aussi à  
remplir la même charge.

C. Marceau, demandant aussi à être  
nommé à cette fonction.

Révérende Soeur Letellier Supérieure de  
l'Hôpital remerciant le Conseil du don de  
\$100.<sup>00</sup> qui a été fait à cette institution.

Les P. R. S. S. de la Charité, carte de remerci-  
ments pour le don de \$50.<sup>00</sup> fait à l'Orphelinat.

Les comptes suivants sont présentés:

Montre de poste - Logis Boite 11 - 1897	\$3.00
François Jean - huile	2.00
"Le Manitoba" publication regl. N <sup>o</sup> 106.	6.00
Rôle de paie N <sup>o</sup> 1 - ouvrage sous les chemins.	11.85

Sur motion du Com. Ganvin approuvé.

par le Conseil Général, il est ordonné que  
rôle de paye soit N° 7 soit accepté  
et payé, et que les autres Comptes  
soient renvoyés au Comité de Fi-  
nances. *Acte*

Le Conseil Général donne avis  
de motion qu'à la prochaine ses-  
sion il proposera un règlement  
pour annexer le règlement N° 135  
établissant une Comp. de police pour  
la Ville de Saint Bonifaz

Proposé par le Cons. Fauvin appuyé  
par le Cons. Senecal que le règlement  
N° 149 nommant certains emplois  
de la Ville soit introduit et su-  
bisse sa première lecture. Après  
Proposé et secondé par les mêmes  
que les règles du Conseil soient  
suspendues, et que le dit règle-  
ment N° 149 soit maintenant lu  
une seconde fois. *Acte*

Proposé en amendement par le Con-  
seiller Lauzon appuyé par le Con-  
seiller Dupuis que, dans le dit  
règlement, le nom du Dr J. N. D.  
Lambert soit substitué au  
nom du Dr Paul Royal comme  
médecin officier de santé de la Ville  
Votant pour l'amendement les Con-  
seillers Lauzon, Dupuis, Pelletier  
et Couture  
Contre : les Cons. Ganoie, Plean  
et Senecal.

L'amendement est déclaré em-  
porté.

La motion principale est ensuite

adoptée sans division.  
Propose par le Sous. Gavoin appuyé  
par le Sous. Senécal que le Con-  
seil se forme en Comité général pour  
prendre le dit règlement en consi-  
dération. Agréé.

Le Conseil en Comité général sous la  
présidence du Sous. Toupin  
le Comité se lève, le Maire reprend  
le fauteuil et le Sous. Toupin fait  
rapport que le Comité a adopté le  
dit règlement avec certains amou-  
dements. Ce rapport est adopté.  
Les règles du Conseil sont de  
nouveau suspendues et le dit  
règlement N° 149 est lu une  
troisième fois, et passé sous  
son titre.

Propose par le Sous. Blean appuyé  
par le Sous. Senécal, que les Comités  
permanents de Conseil pour l'année  
1897 soient composés comme suit:  
Comité des finances: les Conseillers  
Senécal, Blegu, Guivier & Pelletier  
Comité des Travaux Publics: le  
Sous. Pelletier, Lamontagne, Toupin  
et Senécal.  
Comité de Police & feu: les Con-  
seillers Gavoin, Lanzon, Couture  
et Lamontagne.  
Comité de Sauts & Licences: les  
Sous: Lanzon, Blean, Toupin  
et Couture.

Aggréé.  
Propose par le Sous. Gavoin appuyé  
par le Sous. Blean, que le Conseil

Senécal soit nommé Maire sup-  
pléant pour le premier quartier  
de cette année. Agréé.

La séance est suspendue pen-  
dant quelques instants pour  
permettre aux Comités perma-  
nents de choisir leurs présidents  
respectifs.

La séance est reprise et les Comit.  
font rapport respectivement que  
les présidents suivants ont été  
nommés:

Finances	Cous. Blanc
Travaux Publics	Cous. Senécal
Police & feu	Cous. Gauthier
Santé & Licences	Cous. Langou

Ces différents rapports sont adoptés.  
Il est ordonné que les deux  
lettres de remerciements des R.R.  
St. de la Charité soient lues.  
Une réquisition du Secrétaire  
Général pour divers effets de  
bureau et timbres de poste est  
acceptée.

Et il est ensuite proposé par  
le Cous. Blanc secondé par le  
Cous. Senécal qu'un Comité  
de secours soit formé composé de  
son Honneur le Maire et des Cou-  
seillers Langou, Gauthier et Senécal  
et qu'une somme de \$75.<sup>00</sup> soit  
mise à sa disposition. Agréé.

Et la séance est levée.

Confirmer: *J. Desjardins*  
Maire

Procès verbal d'une séance spéciale  
du 15<sup>e</sup> Conseil de la ville de S<sup>t</sup> Boniface  
tenue le 11<sup>e</sup> jour de Janvier 1897. et con-  
voquée par Son Honneur le Maire pour  
recevoir communication de la rési-  
gnation du Conseiller Pierre Couture.

Présents :

Son Honneur le Maire au fauteuil  
et dressés les conseillers Gauthier, Sénécal  
Bleau & Toupin.

Le Secrétaire Trésorier donne lecture  
du document sus-cité laissé entre ses  
mains par le conseiller Pierre Couture  
le douze janvier courant :

" Duplicate. C. C. Winnipeg M<sup>c</sup> An-  
" nany ~~et~~ Couture. - J. Pierre Couture  
" upon whom a petition has been served  
" contesting my right to the office of  
" Councillor for the Town of S<sup>t</sup> Boniface  
" do hereby disclaim the said office and  
" all defence of any right I may have to  
" the same - Dated at S<sup>t</sup> Boniface this  
" twelfth day of January A. D. 1897.  
" (signed) Pierre Couture. Witnesses (cop) Theo.  
" Bertrand, Lig. Gagné.  
" To His Honor Judge Halbur C<sup>o</sup> J. Winnipeg."  
Et la séance est levée.

Theo. Bertrand  
Sec. Trésorier

Confirmé. J. M. Bessière  
Maire

Procès verbal de la douzième séance régulière du 15<sup>e</sup> Conseil de la ville de Saint-Boniface, tenue le mardi le 26<sup>e</sup> jour de Janvier 1897

Présents : Son Honneur le Maire, au fauteuil et hors, les Conseillers Blean, Sénéchal, Guvvin, Daurion, Pelletier, L'Amour et L'Esperance.

Le procès verbal de la séance du onzième jour de Janvier courant est lu et confirmé.

Sont aussi lus les communiqués suivants :

M. J. D. Cameron, commissaire principal, faisant remarquer que la taxe prélevée pour fins judiciaires l'année dernière, est payable le 10 Février 1897. Edouard d'Espérance, s'inscrit au Conseil d'arrêter le règlement N<sup>o</sup> 147 de manière à substituer les mots "Lot 606" aux mots "Lot D". Cette requête est accompagnée des signatures de 93 électeurs qui ont voté sur le dit règlement.

M. Chérias demandant du secours et de l'ouvrage.

Lig. Gagne, chef de police, réquisition N<sup>o</sup> 137 pour acheter de peset, boîte d'aluminium et une serrure pour la porte du bureau.

Présente les comptes suivants :

M. A. Keirack	2.90
Joseph Lecomte, évaluateur	20.00
J. P. O. Allaire, évaluateur	20.00

Présenté et lu le rapport des auditeurs pour l'année 1896. —

Ce rapport et les trois comptes sont renvoyés au Comité des finances, il est décidé que les Comptes de M. Guillaumont, M. Charas et du Commissaire Municipal restent devant le faitenu.

Le Conseiller Bleau présente le 1<sup>er</sup> rapport du Comité des finances recommandant le paiement des comptes suivants :

Alfred L'aigue	42,00
Manoie Jean	2,00
La le <sup>re</sup> de l'imprimerie "Le Manitoba"	6,00

Ce rapport est adopté. —

Le Conseiller Bleau donne avis qu'à la prochaine séance il proposera l'introduction d'un règlement pour amender le règlement N<sup>o</sup> 147 conformément à la requête de M. Guillaumont. —

Proposé par le Cons. Sénécal secondé par le Cons. Bleau que le règlement N<sup>o</sup> 151 pour amender le règlement N<sup>o</sup> 125 établissant d'une Cour de Police soit introduit et lu une première fois. Agrie.

Proposé par le Cons. Sénécal secondé par le Cons. Bleau que les règles du Conseil soient suspendues et que le dit règlement soit lu une deuxième fois.

Votés en faveur : les Cons. Pellotier, Sénécal, Bleau, Jansin et L'angeur  
Contre les Cons. Gauthier et Lamontagne.

La motion est déclarée emportée.

Proposé et secondé par les mêmes que

le Conseil se forme en Comité général pour prendre en considération le dit règlement N° 151. Agré.

Le Conseil siège en Comité général sous la présidence du Cit. Gauvin.

Le Comité se lève, le Maire reprend le fauteuil et le Conseiller Gauvin fait rapport que le Comité a adopté le règlement N° 151 sans amendement.

Ce rapport est adopté et le règlement subit sa troisième lecture et passe sous son titre.

Proposé par le Cit. Faas. Deuxième par le Cit. Faas. Seul que la requête N° 739 du chef de Police soit acceptée. Agré.

Et la séance est levée

M. Restruel  
Secrétaire Trévouët

Confirmé M. Berris  
Maire

Procès verbal de la 3<sup>e</sup> séance du <sup>1879</sup> Conseil de la Ville de Saint-Basile tenu le huit Février 1879

Présents: - Son Honneur le Maire au fauteuil et Messrs les Councillors Messrs Roupin, Gauvin, Lamontagne, Blean, Sénécal et Pelletier

Les procès-verbaux des deux dernières séances sont lus et confirmés. -  
 Lu une lettre de R. Goulet, f<sup>o</sup> secrétaire de la commission des Ecoles de la Ville de St Basile, transmettant copie d'une résolution attirant l'attention du conseil sur la clause 113 de l'acte des Ecoles concernant le recensement scolaire avec prière de s'y conformer. - Une autre lettre de Ed. Wilson, secrétaire des Elmsy Mills tels demandant à louer la salle des pompes pour une représentation. -  
 Présente les comptes suivants:

Le manitob à printing Co	\$ 8.55
Lig. Gagne'	1.55
J. Jean	2.00

J. P. O. Allaire, traducteur	20.00
------------------------------	-------

Jos. LeCompte, - <sup>o</sup> traducteur	20.00
--	-------

Le compte de la le<sup>o</sup> d'imprimerie Le Manitoba est renvoyé au comité des finances

Le Cons. Blean présente le deuxième rapport du Comité des finances qui se lit comme suit:

" Votre comité a l'honneur de faire rapport:

" qu'il a examiné avec attention le rapport des auditeurs et il en recommande l'adoption;

" Il recommande aussi que les Comptes de  
 " M. A. Rivard \$3.90 et ceux des auditeurs  
 " pour \$20.00 chacun soient acceptés et  
 " payés ;  
 " Au sujet de la demande de bonus par  
 " Marin & Co qui lui a été réfusée votre Comité  
 " est d'opinion et suggère que cette demande  
 " soit accueillie favorablement aux termes  
 " et Conditions suivantes : 50% de  
 " l'argent mis en jeu jusqu'à concurrence  
 " de \$6000.00 les requérants devant  
 " s'engager à employer une vingtaine  
 " de 15 personnes résidentes de St.  
 " Boniface et à payer au moins  
 " \$5000.00 par année de gages si le bonus  
 " est de \$5000 et de \$6000, si le bonus  
 " est de \$6000.00 avec hypothèque sur  
 " terrain bâties et matériel pour ga-  
 " rantie de l'exécution de ces obliga-  
 " tions, laquelle hypothèque s'é-  
 " teindra et sera déclarée à  
 " raison de 12% des gages payés  
 " annuellement sans exception  
 " de taxes. "

Ce rapport est adopté -

Proposé par le Com. Bleau appuyé par  
le Com. Sénécal que les Comptes de  
M. Jean \$2.00 et Sig. Gagné \$1.75 soient  
acceptés et payés. Agréé.

Proposé par le Com. Sénécal appuyé  
par le Com. Bleau que le rôle de paie  
N° 7 soit accepté et payé. Agréé.

Proposé par le Com. Bleau appuyé  
par le Com. Sénécal : Que ce  
Conseil soit en déclarant qu'il  
n'entend accuser aucune res-

pousabilité, mieux que celle dont il se trouve aujourd'hui légalement chargé, et dont en résolvant ses libéralités d'actions pour l'avenir, n'a pas d'objection à ce que le "règlement" n° 147 de cette ville pourvoyant à l'accorder de l'aide à Edouard Guilbault dans l'établissement d'une manufacture de boîtes de ferblanc et autres articles en métal" soit amendé par la législature provinciale à qui il doit être soumis pour ratification de manière que dans la clause 7<sup>e</sup> du dit règlement les mot et chiffres "lot 606" soient substitués aux mot et lettre "Lot D".

Agree.

Propose' par le Cons. Pelletier appuyé par le Cons. Senecal que ce conseil siège comme Cour de révision du rôle d'évaluation <sup>de cette année</sup> à la première séance régulière du mois de mai prochain soir, le dix mai, en la salle ordinaire des séances du Conseil, à l'Hotel de Ville. <sup>7.30 p.m.</sup> Agree.

Propose' par le Conseil. Bleau appuyé par le Cons. Senecal que copie de la lettre de M. Gault sec. de la Commission des écoles soit transmise Evolutionnaire avec prière de s'y conformer. Agree.

Propose' par le Cons. Bleau appuyé par le Cons. Senecal qu'un cheque de \$50.00 soit transmis à son honneur le Sieur Gault pour

nous Palleseaux comme Carles -  
 Action ou fonds de secours or -  
 guine pour venir en aide aux  
 partisans de l'Inde avec une  
 lettre exprimant le regret du Con -  
 seil de ne pouvoir faire avan -  
 tage vu la position difficile qui  
 est faite aux Catholiques de cette  
 province, un sup<sup>r</sup> des Eccl<sup>s</sup>.

Agrei'.  
 Propose' par le Sous. Riveau ap -  
 puyé par le Sous. Jourin qu'un  
 cheque de \$330.66 émis en  
 faveur du Commissaire mu -  
 nicipal en paiement de sa  
 réquisition de l'année dernière  
 pour ses honoraires. Agrei'.

Propose' par le Sous. Pelletier ap -  
 puyé par le Sous. Loupin que la  
 séance se tene.

Et la séance est levée.

Thé. Bostred  
 Sec. Trésorier

Confirmer. - J. A. Bernier  
 Maire

Procès verbal de la 11<sup>e</sup> séance régulière  
du 15<sup>e</sup> conseil de la Ville de  
Saint-Boniface tenu le 22 février  
1894

Présents :  
Son Hon. le maire — au fauteuil  
et M. M. les Conseillers Pelletier  
Senical  
Garnin  
Joupin  
M<sup>e</sup> Amamy -

Le procès verbal de la dernière séance  
est lu et confirmé, le cons. M<sup>e</sup> Amamy  
objectant.

Il est proposé ensuite par le conseiller  
Garnin secondé par le cons. Senical  
que la séance soit ajournée à Vendredi  
le 26 février courant. Agréé, le Cons.  
M<sup>e</sup> Amamy dissident.

M<sup>e</sup> D. D. D. D.  
Sec. L. S.

Confirmer

J. A. Senical  
Pro Maire

Procès verbal de l'ajournement de  
la 11<sup>e</sup> séance régulière du 15<sup>e</sup> Conseil  
de la Ville de S.<sup>t</sup> Boniface, tenu le mardi  
le 26 février 1897.

Présents: Messieurs les Conseillers  
Sénical, Blean, Lanson, Gavrin et Belle  
tier -

Le C<sup>or</sup>. Sénical, pro insaire, occupe le  
fauteuil.

Le procès verbal de la séance pré-  
cédente est lu et confirmé.

Une lettre de Mess. Roy & Martin  
volontaires demandant des ins-  
tructions au sujet de l'évalua-  
tion de la brigade et des fonds de  
Commerce, et sur le registre de  
la taxe de capitation -

Une circulaire de D. D. M. Leo  
Ministres, offrant en vente certains  
outils et machines pour les chemins.  
Un rapport du Secrétaire Léon  
de la ville en sa qualité d'officier  
rapporteur, à l'effet qu'à la  
dernière élection partielle du  
9 février courant dans le District  
N<sup>o</sup> 1, Daniel M. Anauy, entre-  
preneur a été élu Conseiller.

Présents les Comptes suivants:

Le Manitoba	88.50
L. L'auréolcan	5.60
V. B. Bond	5.00
Rôle de paie N <sup>o</sup> 3.	4.05

Le Conseil Blean présente le  
3<sup>e</sup> rapport du Comité des Finances  
en les termes suivants:

Votre Comité recommande que

- " que les Comptes suivants soient  
 " payés :  
 " La Cie d'Imprimerie Le Deautobas 8.2.  
 " La même 8.81  
 " M<sup>rs</sup>. Bétraud, Lumbres  
 " se porte pour les évaluations 5.00  
 " Proposé par le Cons. Bleau appuyé  
 " par le Cons. Pelletier que le 3<sup>e</sup> rap-  
 " port du Comité des finances soit  
 " adopté, et que le lettre des Cahiers  
 " se lui de Léopold soit filie. Agrié.  
 " Proposé par le Cons. Pelletier appuyé  
 " par le Cons. Bleau que le compte de  
 " M<sup>r</sup>. L. Laurendeau et le v<sup>o</sup>l. de  
 " paie n<sup>o</sup> 3 soient acceptés et payés.  
 " Agrié.  
 " Proposé par le Cons. Bleau appuyé  
 " par le Cons. Pelletier que son Hon-  
 " neur le Maire et le Secrétaire  
 " Trésorier soient autorisés à signer  
 " un billet de \$1500. en un renou-  
 " vellement de celui qui devient  
 " dû le 1<sup>er</sup> mars prochain à  
 " la Banque de Rochelais, Agrié.  
 " Sont aussi présentés les Comptes  
 " de L. Gagné pour 50 \$, J. Hamelin  
 " \$1<sup>er</sup> x deux M<sup>rs</sup> Gregor<sup>3</sup>, lesquels  
 " sont renvoyés au Comité de police.  
 " Proposé par le Cons. Bleau appuyé par  
 " le Cons. Pelletier que le Secrétaire Tré-  
 " sorier réponde aux évaluateurs que le  
 " Conseil ne juge pas à propos de leur  
 " donner aucune directive sur les  
 " points mentionnés dans leur lettre  
 " du 22 courant. Agrié.  
 " Proposé par le Cons. Pelletier appuyé

par le Cons. Bleau que le Comité des Travaux publics prépare pour la prochaine séance un rapport sur l'état du pont de la Seine et le coût des réparations à y faire. Agréé.

Proposé par le Cons. Gagnon appuyé par le Cons. Lauzon qui le nomme Cons. M<sup>e</sup> Armand soit substitué à celui de M<sup>e</sup> Casella Couture dans les Comités de "Pêche" et de "Santé & Liégeois". Agréé.

Proposé par le Cons. Bleau secondé par le Cons. Lauzon que le rapport des auditeurs pour l'exercice 1896 soit imprimé au nombre de cinq cents copies. Agréé.

Proposé par le Cons. Bleau secondé par le Cons. Pelletier que le règlement N<sup>o</sup> 150 pour autoriser un emprunt de \$4350.00 et le Baugher d'Hotelclafu aux fins de payer un billet promis - Barre maintenant en à l'Imperial Bank of Canada" soit introduit maintenant et lu une première fois. Agréé.

Proposé par le Cons. Gagnon appuyé par le Cons. Lauzon que la séance se lève.

Et la séance est levée

Phis. Desjardins  
Sec. Trés.

Confirmer  
H. A. Bessis  
Maire

Procès-verbal de la 5<sup>e</sup> séance régulière  
du 15<sup>e</sup> Conseil de la ville de St-Basile  
face tenue le 8 Mars 1897

Présents Son Honneur le Maire  
et M. M. les conseillers Bleau  
Belletier  
Gauvin  
Lamontagne  
Sénéchal  
Toupin  
M<sup>r</sup> Armand

Le procès-verbal de la dernière séance  
est lu et confirmé :

Sur les communications suivantes :

Une lettre circulaire de l'Hon. Robert  
Molson ministre des Travaux publics  
suggérant certaines précautions à pren-  
dre pour empêcher les ponts d'être en-  
levés par la prochaine crue des eaux.

Une lettre de M. M. Joseph Lecante et  
O. Loiseleur offrant de prêter à l'usage  
de la Tenais et le bâtiment de l'Exposi-  
tion pour dix ans moyennant  
un loyer de cent piastre par an-  
née avec privilège d'acheter le  
tout pour un prix de \$2000.<sup>00</sup>

Une lettre de M. M. R. Marive et  
Edouard R. Lloyd, évaluateurs im-  
formant le Conseil qu'ils ont déposé  
le rôle d'évaluation de cette année  
entre les mains du Secrétaire Tre-  
sorer, et demandant que la remu-  
nération fixée par le Conseil soit  
augmentée.

Présents les Comptes suivants :

The Bell Telephone Co. \$ 27.00

The Henderson Directory Co. 5.00

Théo. Bostaud - dépenses d'adhésion 8.00

Il est décidé que la circulaire de  
 C. Hou. Dr. Watson soit filée, et que  
 les lettres de mess. Mariani & Lloyd,  
 et Lecante & Coiffier aient que  
 les Comptes de The Bell Telephone Co.  
 et The Henderson Directory Co. soient  
 renvoyés au Comité des Finances -

Le Cons. Sénécal présente le pre-  
 mier rapport du Comité des Travaux  
 Publics qui se lit comme suit :

" Votre Comité a l'honneur de faire  
 " rapport que conformément à la  
 " résolution passée à la dernière  
 " séance il a fait une inspection  
 " du pont de la Seine et il a trouvé  
 " que le plancher du pont a néces-  
 " sairement besoin d'être réparé  
 " Cette réparation coûtera entre \$ 275.  
 " et 350.00 et votre Comité recommande  
 " que cet ouvrage soit fait aux premiers  
 " beaux jours du printemps "

Le Cons. Lyman présente le premier  
 rapport du Comité de Police qui  
 se lit comme suit :

" Votre Comité recommande que les  
 " comptes suivants soient acceptés et  
 " payés :

" D. M<sup>e</sup> Gregor 3.00  
 " J. Hamill 1.00  
 " L. Gagne 50.00

Les deux rapports sont adoptés.

Proposé par le Cons. Bleau secondé par  
 le Cons. Sénécal que le compte de Théo.

Retrouvé pour frais d'élection - 88<sup>00</sup>  
 soit accepté et payé. Agrie.  
 Proposé par le Cons. Senécal secondé par  
 le Cons. Peltier que le rôle de pair n<sup>o</sup> 11  
 44.65 soit accepté et payé Agrie.

Proposé par le Cons. Peltier secondé  
 par le Cons. Loupui qu'une commission  
 composée des Cons. Senécal, Lamontagne,  
 Peltier et du Secrétaire Lévêque  
 soit formée pour avoir une enten-  
 vue avec le ministre de Travaux  
 Publics afin de s'assurer si le gou-  
 vernement provincial contribuerait  
 à la répartition du pont de la Seine  
 Agrie.

Proposé par le Cons. Blean secondé par  
 le Cons. Senécal que le règlement n<sup>o</sup>  
 150 soit maintenant lu une  
 seconde fois.

Proposé en amendement <sup>à partir de l'ordre du jour</sup> secondé  
 par le Cons. M<sup>e</sup> Armandy que la se-  
 conde lecture du règlement n<sup>o</sup> 150  
 soit renvoyée à six mois.

Votent en faveur de l'amendement  
 les Cons. Garnier, Lamontagne et M<sup>e</sup>  
 Armandy

Contre: les Cons. Peltier, Loupui  
 Blean et Senécal.

L'amendement est déclaré perdu  
 et la motion prin<sup>ci</sup>pal est adop-  
 tée sur la même division.

Proposé par le Cons. Senécal secondé par  
 le Cons. Blean que cette séance soit  
 ajournée au dix-neuf courant  
 Agrie. Et la séance est levée.

Signature

J. Senécal

Prés. Bertracq

Sec. Lévêque

Et le dix-neuf Mars 1897 furent  
présents Son Honneur le Maire  
et les conseillers Bleau, Sénécal  
Pelletier et M<sup>r</sup> Amann -

Son Honneur étant obligé de s'ab-  
senter, la séance fut ajournée  
de suite à lundi le 22 courant  
jour de la séance régulière

Theo. Bestouf  
Sec. Trésorier

Confirme

J. A. Sénécal  
Pro-Maire

Procès verbal de la sixième séance  
régulière du 15<sup>e</sup> Conseil de la Ville  
de Saint-Basile, tenue le  
22 Mars 1897.

Présents les Conseillers :

Sénécal, pro-maire, au fauteuil  
Bleau  
Pelletier  
Lauzon  
Gervais

Le procès verbal des deux dernières séances  
est lu et confirmé.

Lu une lettre circulaire de Mess.  
E. L. de la Vallée & C<sup>ie</sup> Ingénieurs  
Entrepreneurs, de Montréal se rap-  
portant au pavement du carrefour à  
côté où la Ville ferait quelques travaux  
municipaux, avec autre lettre cir-  
culaire

de S. Housson, Toronto, accompagné  
d'une pétition pour la visite au Canada  
de la Royal Artillery Band; et une  
troisième lettre circulaire de Studobaker  
Bro. Mfg Co, offrant en vente des armoires  
pour les musées.

Une réquisitoire <sup>N<sup>o</sup> 1011</sup> du Secrétaire Trésorier  
pour l'impression de la partie au montant  
de \$ 7.<sup>00</sup> pour envoyer aux contribu-  
ables le rapport des auditeurs  
Principales Comptes suivants:

"Le Manitoba"	\$ 6. <sup>00</sup>
B. Cages	1. <sup>75</sup>
Ed. Guilbault	90
Rôle de paie N <sup>o</sup> 5	6. <sup>75</sup>

Le Com. Bleau présente le quatrième  
rapport du Comité des Finances qui  
se lit comme suit:

"Votre Comité a l'honneur de faire  
rapport sur les affaires qui lui ont  
été référées à la dernière séance  
1<sup>o</sup> A propos de la proposition de  
Messieurs Leconte et Loiseau re-  
lativement au Tenain de l'opposition  
le Comité est d'avis que l'un des Messrs  
Johnson locataires actuels ayant  
donné avis qu'il entendait continuer  
son bail pour une autre année la ville  
ne se trouve pas en position de don-  
ner ni renouveler son bail à Messrs. Leconte  
et Loiseau. Néanmoins, comme la  
Corporation est libre de vendre au tout  
temps et que les Messieurs font aucune  
mention d'achat dans leur propo-  
sition et que le Comité considère qu'il so-  
rait avantageux pour la ville de vendre

" voyant un pair raisonnable  
 " il recommande que ces Messieurs  
 " soient informés qu'ils pourront  
 " acheter cette propriété pour un pair  
 " de \$5000.<sup>00</sup> dont \$1500.<sup>00</sup> Cashant  
 " et la balance payable en sept  
 " paiements de cinq cents piastre  
 " par année avec intérêt à 6%.  
 " 2<sup>o</sup> Sur la demande d'augmentation  
 " de la rémunération votée par le  
 " Conseil aux Évaluateurs. Vote Guin  
 " de 5 opinions qu'il n'y a pas  
 " lieu à un changement, que le  
 " salaire rectifié tel que voté et que  
 " chacun de ces Messieurs reçoive  
 " dix à présent en à compt. de \$40.<sup>00</sup>  
 " 3<sup>o</sup> Vote Comité recommande que  
 " les Comptes de Mr. Bess Téléphone  
 " de \$27.<sup>00</sup> et Mr. Henderson & Matton  
 " de \$5.<sup>00</sup> soient acceptés et payés.  
 " Proposé par le Com. Pleau secondé  
 " par le Com. Pelletier que le 4<sup>o</sup> rapport  
 " du Comité des finances soit adopté  
 " et que la répartition de 1914 soit accordée. Agrie.  
 " Proposé par le Com. Pelletier secondé  
 " par le Com. Pleau que le rôle de paie  
 " N<sup>o</sup> 5 soit accepté et payé. Agrie.  
 " Proposé par le Com. Pleau secondé par  
 " le Com. Gauvin que les Comptes suivants  
 " soient acceptés et payés savoir :  
 " C. Hamstra \_\_\_\_\_ \$6.00  
 " E. J. Guilbault \_\_\_\_\_ 90  
 " R. Puzos \_\_\_\_\_ 7.50  
 " Agrie.  
 " Proposé par le Com. Gauvin secondé

par le Sous. Lanzaou qui en a un congé  
de trois mois soit accordé à son  
honneur le maire. Agrié.  
Propose par le Sous. Pallatier second.  
par le Sous. Guerin que les Arenta-  
res de Mosé. Haulton, Studebarr.  
et de Lavaccé soient filés. Agrié.  
Propose par le Sous. Bleau second  
par le Sous. Guerin que le Président  
du Comité des Travaux Publics soit  
autorisé à acheter le bois néces-  
saire sans la répartition au profit  
de la Seine. Agrié.

Propose par le Sous. Pallatier second  
par le Sous. Lanzaou que le Président  
du Comité de Police et feu soit au-  
torisé à vendre tout l'appareil de  
feu en bloc ou en détail s'il  
trouve un prix raisonnable,  
et qu'en attendant le chef de police  
soit autorisé à traverser par quel-  
ques boyaux à Strimpey pour  
la soumettre à l'épreuve de  
la pression. Agrié.

Propose par le Sous. Lanzaou second  
par le Sous. Pallatier que le compte  
du fonds d'amortissement soit trans-  
+ porté de la Banque Supérieure  
à la Banque d'Orchelaga sous  
plus de délai. Agrié.

Propose par le Sous. Bleau second  
par le Sous. Pallatier que le conseil  
soit formé en Comité général pour  
prendre en considération le règlement  
n° 150. Agrié.

Le conseil siège en Comité général

sous la présidence du Cens. Gauvin.  
 Le premier copain le fait  
 et le Cens. Gauvin fait rapport  
 que le Comité a adopté le dit  
 règlement sans amendement.  
 Ce rapport est adopté et le ré-  
 glement n° 150 est lu une  
 troisième fois et passé sans  
 son titre.

Et la séance est levée.

Theo. Restouet  
 Sec. Trésorier

Conformé

J. A. Lévesque  
 Pro. Maire

du Salario des évaluateurs leur sont  
payés. Acté.

Proposé par le Cons. Pelletier se confie pour  
le Cons. Bleau que la séance se levé  
Et la Séance est levée.

M. Bertrand  
Sec. Trésorier  
Confirmer  
J. A. Bleau  
Prs maire

Procès verbal de la huitième sé-  
ance régulière du 15<sup>e</sup> Conseil de  
la Ville de Saint-Basile tenu  
lundi le 26<sup>e</sup> jour d'octobre 1897

Présents :

Le Conseiller Bleau prs. maire  
au fauteuil et les Conseillers  
Toupin, Gaudin, Lamontagne,  
Levesque, Pelletier et M. Anonyme.

Le procès verbal de la dernière sé-  
ance est lu et confirmé.

Lu une lettre de M. Gilbert J. J. J.  
demandant au Conseil un sédou-  
nement pour la perte d'un  
cheval sur le chemin Dawson.

Renvoyé au Comité des finances  
Lu aussi un rapport de M. Bertrand  
sur les devoirs des Conseils municipaux  
relativement à la vaccination  
d'après l'acte concernant l'hygiène  
publique.

Présente les Comptes suivants : L. A. J.

Roussseau <sup>#9.75</sup> et M. Lloyd Cic 8346.77  
présenti aussi le 5<sup>e</sup> rapport de  
Comité des finances prise et  
comme suit :

" Le 20 Avril 1897.  
" Présents: Couv. Blean. Président  
" " " Général  
" " " Juvon  
" " " Pelletier  
" Votre Comité a l'honneur de  
" faire rapport qu'il a pris en con-  
" sidération la lettre de M. Roger  
" Coult et le Secrétaire de la Com-  
" mission des Ecoles de la Ville  
" daté du 9 courant, et le compte  
" de M Jordon au montant de  
" cinq piastres pour frais de voitures.  
" Sur ce point votre Comité est  
" d'opinion et recommande qu'il  
" soit répondu à la Commission  
" scolaire: que le Conseil sans  
" vouloir en aucune manière  
" engager sa responsabilité au  
" point de vue légal, Croit pou-  
" voir assurer la Commission  
" scolaire de ses bonnes dispo-  
" sitions à son égard et même  
" pouvoir dire qu'il ne voit pas,  
" dans le moment, de raison  
" suffisante pour le porter à charger  
" la ligne de conduite suivie par  
" les Conseils antérieurs relativement  
" à la taxe scolaire.  
" Quant au compte de M. Jordon  
" votre Comité est d'opinion que le  
" premier item: \$2.00, pour son

« transporté le Juge Nauthier à St  
 « Beniface et retenu, soit payé.  
 « Ce Monsieur a donné une Cour-  
 « pence gratuite dont tous les Citoyens  
 « ont pu profiter et il est équitab-  
 « que la Ville soit appelée à ren-  
 « dre cette petite légitime récom-  
 « pense. Inutile l'arche même il doit être  
 « retracé. C'est le résultat  
 « d'une erreur. La voiture d'usage  
 « été ordonnée par M. Pleudergast  
 « mais M. Jordan a cru  
 « qu'il agissait en sa qualité de  
 « Maire; il consent d'ailleurs à  
 « ce que l'item soit retracé  
 « de son compte.

Proposé par le Sous-Séniel se-  
 cundé par le Sous-Gouverneur que  
 le Conseiller M<sup>e</sup> Anzany s'étant  
 absenté pendant plus de six se-  
 maines des Séances du Conseil,  
 sous la permission requise,  
 son siège soit déclaré vacant en  
 vertu de la section 177 de  
 l'Acte Municipal. Agréé.

Proposé par le Sous-Gouverneur se-  
 cundé par le Sous-Séniel que  
 le 5<sup>e</sup> rapport du Comité des Finances  
 soit adopté. Agréé.

Proposé par le Sous-Séniel secunde  
 par le Conseiller Pelletier que les  
 Comptes de M. Loy et Co. 1806. 22 et  
 L. A. E. Rousseau 24. 75 présentés  
 à cette séance soient acceptés et  
 payés. Agréé.

Proposé par le Conseiller Pelletier

Seconde par le Cons. Lericq que  
la lettre de M. Gilbert Johnson  
soit renvoyée au Comité des fi-  
nances. Agréé.

Proposé par le Cons. Loupin se-  
conde par le Cons. Gauvin que  
le Président du Comité de Santé ou  
à son défaut le Cons. Pleau, soit  
autorisé à voir le Dr Lambert  
et s'entendre avec lui sur un  
contrat de vaccination, sujet à  
la ratification du Conseil.

Agree. Proposé par le Cons. Lericq  
seconde par le Cons. Pelletier  
qu'un Comité composé des Cons.  
Loupin, Gauvin, et Lamontagne  
et Pelletier soit nommé pour  
aider le promoteur à organiser  
une réception pour le délégué  
du pape, Mgr Kervy del Val  
Agree.

Proposé par le Cons. Lamontagne  
seconde par le C. Toupin que la  
séance se lève  
Et la séance est levée.

Théo. Bertrand  
Sec. Trésorier

Confirme  
J. J. Pleau  
Pr. Maire

Procès verbal d'une séance spéciale  
du 15<sup>e</sup> Conseil de la Ville de Saint-  
Boniface tenue le 30 avril 1897.

Présents :

Le conseiller Blean, promoteur, au fauteuil  
" Sénical  
" Gauvin  
" Bellotier & M<sup>c</sup> Amoury

Le Secrétaire Trivier donne lecture de  
l'avis de convocation suivant :

" S<sup>t</sup> Boniface, 29 avril 1897  
" M. Théo Bertrand, Secrétaire Trivier  
" de la Ville de S<sup>t</sup> Boniface.  
" Monsieur, Veuillez convoquer une  
" séance spéciale du Conseil pour demain  
" le 30 courant à 7.30 p.m. pour reconsi-  
" dérer la motion passée à la der-  
" nière séance déclarant vacant le  
" siège du Conseiller M<sup>c</sup> Amoury  
" Vtre c

(signé) J. A. F. Blean  
" Promoteur

" Je certifie qu'avis de cette séance  
" a été donné ce jour'hui à tous  
" le Conseillers. 29 avril 1897

(signé) Théo. Bertrand  
" Sec. Trivier "

Après quoi il est proposé par le  
Conse. Gauvin secondé par le Con-  
Sénical : Attendu que la motion  
passée à la dernière séance dé-  
clarant vacant le siège du Cons.

M<sup>c</sup> Amoury était basé sur une in-  
formation erronée fournie par le  
Secrétaire Trivier à l'effet qu'il s'é-  
tait absenté des assemblées du Conseil

depuis plus de six semaines sans  
 y avoir été autorisé par le Conseil.  
 Et attendu que sur l'examen plus  
 attentif de l'écritaire Trésorier a  
 découvert que le feu M<sup>c</sup> Anumay  
 s'est présenté le 17 Mars dernier  
 pour assister à un ajournement  
 de la séance du huit Mars.  
 Ce qui laisse vuider de six  
 semaines entre ses actes de pré-  
 sence.

Attendu que le Conseil a agi de  
 bonne foi et n'avait aucune  
 intention de blesser M<sup>c</sup>  
 Anumay ;

En conséquence il est résolu  
 que la dite motion est déclarée  
 non avenue et le Conseil  
 exprime ses regrets à M<sup>c</sup>  
 Anumay qui sur telle erreur  
 ait été commise.

Agree.  
 Le Conseil M<sup>c</sup> Anumay ac-  
 cepte les excuses du Conseil et  
 du Secrétaire Trésorier, et la  
 séance est levée.

Th<sup>s</sup> Robinson  
 Secrétaire Trés.

Couffine  
 J<sup>s</sup> J. Beau  
 Pro Maire

Procès verbal de la neuvième séance régulière du 15<sup>e</sup> Conseil de la ville de Saint Boniface tenue le 10 mai 1897.

Présents :

Le Sous. Maire, au fauteuil  
Lanzen  
Lohprie  
Pelletier  
Lamontagne  
Lauron  
Leneçal

Le promoteur déclare la séance ouverte et il est de suite

Proposé par le Sous. Leneçal, secondé par le Sous. Pelletier que conformément à la résolution passée le huit février dernier et aux avis publics donnés par le Secrétaire Tréhouët, ce Conseil se forme en Cour de révision pour réviser le rôle d'évaluation de cette année et décider les plaintes faites contre le dit rôle. Agréé.

La Cour de Révision siège jusqu'à neuf heures et demie, après quoi le Conseil reprend le Cours de ses délibérations ordinaires.

Les procès verbaux des deux dernières séances du 26 et du 30 Avril derniers sont lus et confirmés.

Sur les Communiqués suivants :  
Archibald + Norwell, avocats, notifiant le Conseil qu'il n'y a pas dans la ville d'Écoles conduites conformément à la loi des Écoles publiques, et que si des argeuts sont payés par le Conseil

pour ces Ecoles les Conseillers en  
seront personnellement tenus  
responsables. —

Lady Aberdeen, lettre circulaire  
concernant l'établissement d'une  
institution appelée "The Victoria  
Orphan Order of Nurses in Canada"  
pour commémorer le Jubilé de  
diamant de la Reine.

Dr Lambert, officier de Santé,  
rapport pour le mois d'Avril  
présente un Etat des opérations  
de la caisse du 1<sup>er</sup> Janvier au 30  
Avril, montrant que le Compte  
de la Banque Ville à la Banque  
d'Halifax est resté de  
\$1554.37. —

Présente aussi le Compte suivants :

François Jean	\$ 7.50
Ed. Gubbauer	5.50
Rob. de Paie & Co	35.72

Le Conseil Langue président du  
Comité de Santé fait rapport  
qu'il a entendu le Dr Lambert  
au sujet de la vaccination, et  
il propose seconde par le Bou-  
foupin que le procureur et le Secré-  
taire Lussier soient autorisés à  
signer un contrat engageant le Dr  
Lambert comme vaccinateur  
pour le reste de l'année courante  
moyennant un prix de 40 centes pour  
chaque vaccination réussie, la ville  
devant payer pour les pauvres qui  
auront obtenu un permis de vac-  
cination gratuite au Seculinaire

Lussier

Tresvies, le d<sup>r</sup> s'engageant de se tenir à son bureau les Jours et Samedis de chaque Semaine de 7 à 9 p. m. pour fins de vaccination - ; et aussi que le Secrétaire Trévise donne avis dans le Journal "Le Manitoba" et par placards affichés dans chacun des Quartiers de la Ville que le d<sup>r</sup> Laubert a été nommé vaccinateur et vaccinerà à l'adroit et aux temps ci-dessus mentionnés. Agréé.

Proposé par le Caus. Senechal secondé par le Caus. Lamontagne que le rôle de paie N<sup>o</sup> 7 \$35.22 et le Compte de Ed. Guilbault \$5.50 soient acceptés et payés. Agréé.

Proposé par le Caus. Lavoie secondé par le Caus. Loupin que le Compte de M. Trs. Jean Joubert \$2.50 soit accepté et payé. Agréé.

Proposé que la réquisition N<sup>o</sup> 149 pour 100 médailles de chien soit acceptée - Agréé. Cette proposition est du Caus. Lavoie secondé

par le Caus. Loupin.  
Proposé par le Caus. Lavoie secondé par le Caus. Loupin que les lettres de Lad. Aberdeen, Archibald Howell ainsi que le rapport de l'Officier de Santé soient filés. Agréé.

Proposé par le Caus. Senechal secondé par le Caus. Pelletier que la réquisition N<sup>o</sup> 150 pour 1000 pieds de bois et pour repans l'entourage du puits de l'Hotel de Ville, soit

accordée. *Agree'*  
 Propose' par le Sous. Secrétaire Secundo  
 par le Sous. Pelletier que les travaux  
 suivants soient fait.

Réparer le trottoir au coté ouest de  
 la rue de Joseph la réduisant à  
 trois pieds de large et employant les ma-  
 driers ainsi ôtés à remplacer ceux qui  
 sont pourris.

Refaire cette partie du trottoir de l'a-  
 venue Tache' qui s'étend de la côte  
 du Cours jusqu'à la face de l'ho-  
 pital, de manière qu'il soit de  
 quatre pieds de large et sur le  
 travers.

En général réparer les dégâts cau-  
 sés aux trottoirs et aux chemins  
 et ponts par l'inondation qui  
 vient de se terminer.

*Agree'*  
 Propose' par le Sous. Pelletier Secundo  
 par le Sous. Secrétaire que l'état de  
 Caisse fourni par le Secrétaire  
 Trésorier soit renvoyé au Comité  
 des finances.

*Agree'*  
 Propose' par le Sous. Fauvel Secundo  
 par le Sous. Pelletier, que la requisi-  
 tion du Chef de police N° 148 soit  
 accordée, et que de plus une  
 somme de vingt huit piastres  
 lui soit votée pour s'acheter un  
 costume de policier. *Accepse'*

Propose' par le Sous. Secrétaire Secundo  
 par le Sous. Lamontagne que la rue  
 Montcalm soit améliorée à un  
 coût probable d'environ 75,000

*Agree'*

103  
Propos. par le Com. Gauthier <sup>second</sup> par le  
Com. Toupin qu'il soit permis  
d'introduire le règlement n° 154  
autorisant un emprunt de  
27150. ou pour rencontrer les  
dépenses de l'année suivante  
et que le dit règlement soit lu  
une fois.

Le régl. ay ant été suspendu  
ce règlement a été lu deuxiè-  
me lecture passé en Comité  
général et lu une troisième  
fois et est déclaré passé sous  
son titre.

Propos. par le Com. Pelletier <sup>second</sup>  
par le Com. Toupin que la séance  
soit levée

Et la séance est levée

Thér. Restout  
Sec. Trésorier

Confirmé

J. A. Fleau  
Pro Maire

Procès verbal de la 10<sup>e</sup> séance régulière du 15<sup>e</sup> Conseil de la Ville de S. Boniface, tenue le 25<sup>e</sup> jour de Mai 1897.

Présents :

Le Conseiller Blean, promoteur, au fauteuil et tous les bons. Toupin, Garvin, M<sup>re</sup> Annanay, Sénéchal et Pelletier.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et confirmé. Et il est de suite proposé par le bon-seigneur Sénéchal appuyé par le bon Pelletier que le Conseil se forme en Cour de révision pour réviser le rôle d'évaluation. Confirmerait-il à l'ajournement de cette Cour à 40<sup>e</sup> dernière séance du 10 Mai courant. Agréé.

La Cour de révision siège pendant quelque temps. Le Conseil reprend le cours de sa séance, et M<sup>re</sup> le promoteur en sa qualité de président de la Cour de révision présente le rapport suivant :

Rapport de

## Rapport des procès de la cour de Révision 1897.

En conformité de la résolution adoptée par le Conseil le huit Février dernier et des avis publics donnés par le Secrétaire Tricour, le Conseil de la Ville de St Bonifac a, le dix Mai 1897 à 7.30 p. m. en l'hôtel de Ville, siégé comme Cour de Révision pour réviser le rôle d'évaluation des Ville pour l'année 1897, et pour entendre les plaintes portées contre icelui.

Étaient présents les Conseillers Bleau, Girard, Gagnon, Gauthier, Lamontagne, Loupin et Pelletier.  
Le conseiller Bleau procureur au Sauterel.

Le Greffier donne lecture de la plainte de un - S. A. Nuttlebury, pour la North West Town se plaignant de l'évaluation excessive des lots 4 et 5, Bloc 2, 15, 16, 17, Bloc 2, et un 1 à 10 Bloc 4 subdivisions du lot de paroisse 89. - M<sup>e</sup> Nuttlebury est entendu au sujet de sa plainte ainsi que M<sup>e</sup> James Scott, Agent d'immubles. L'évaluateur Rossel et le Greffier donnent des explications et la plainte est portée en délibéré.

Plainte N<sup>o</sup> 2. J. Munro et C. Simon, évaluateurs excessives du lot 637 et de 1/2 Est du lot 635 sub. 76. Ces messieurs ne comparaissent pas et leur plainte est renvoyée et l'évaluation maintenue.

Plainte N<sup>o</sup> 3 - J. Munro. Évaluation excessive des lots 536 & 538 sub. 76. Défaut de comparaitre, plainte renvoyée, évaluation maintenue.

Plainte N<sup>o</sup> 4. R. J. Shrimpton pour The Manitoba Mortgage Investment Co. Évaluation excessive du lot 115 R. C. M. - Personne ne comparait. Évaluation maintenue.

Plainte n° 5. — S. Quathous. Évaluation excessive des lots 10, 11, 12, 13. Bloc 7. sub. 89.

Personne ne comparait; évaluation maintenue.

Plainte n° 6. — H. van Calcutt. —

Évaluation excessive du Bloc B et de  $\frac{1}{2}$  acre du Bloc C. subdivisions du lot 76.

Personne ne comparait. Évaluation maintenue.

Plainte n° 7. — J. A. Knuttlburg pour The Manitoba and North West Land Co., évaluation excessive de  $\frac{1}{2}$  acre du lot 804 sub. 76. M<sup>rs</sup> Knuttlburg est entendue et la plainte est prise en délibéré.

Plainte n° 9. — Elgar Pagenodine.

Évaluation excessive des deux mille intérieurs du lot de paroisse n° 75. Personne ne comparait; évaluation maintenue.

Plainte n° 10. — A. les. Walker. Évaluation excessive du lot 819 sub. 76. — M<sup>rs</sup> Tissett comparait et est entendue. M<sup>rs</sup> Lloyd fait voir que ce lot est évalué comme les lots voisins. La plainte est renvoyée et l'évaluation maintenue.

Plainte n° 11. — P. Deschambeault, retiré.

Plainte n° 12. — Succession de Jean Wager. lots 751, 753, 755 sub. 77 ( $\frac{1}{2}$  indivise) et lot de paroisse 87, — 37 acres. M<sup>rs</sup> Victor Wager comparait et est entendu. Il dit que sur ce lot, 4 acres ont été vendus à Madame Sophie Emmerting et il prétend que l'évaluation de tout ce terrain est excessive. Plainte prise en délibéré.

Plainte n° 13. — J. B. MacDonald. Évaluation excessive du lot 812 sub. 76. Personne ne comparait; l'évaluation est maintenue.

Plainte n° 14. — Edmund Guilleault.

Évaluation excessive de son stock de marchandises et de ses machines, engine etc. ...

délibéré.

Plainte N<sup>o</sup> 15. — *M<sup>re</sup> Hespeler*. Partie du lot de paroisse 89, 50 pieds à l'ouest du chemin St Marie N<sup>o</sup> 908 du rôle — sur évaluation. Personne en comparait, l'évaluation est maintenue.

Plainte N<sup>o</sup> 16. — *Elie Charabrand*.

Erreur excessive du lot 800 sub. 76. *M<sup>re</sup> Charabrand* est entendu et sa plainte est prise en délibéré.

Plainte N<sup>o</sup> 17. — *C. J. Hoare* pour l'Imperial Bank of Canada, évaluation excessive du lot 409 sub. 76. — Personne en comparait, l'évaluation est maintenue.

Plainte N<sup>o</sup> 18. — *Gabriel Orval*.

Évaluation excessive des 75 pieds Nord du lot 706 sub. 76. — Personne en comparait, évaluation est maintenue.

Plainte N<sup>o</sup> 19. — *M<sup>re</sup> Lamontagne* se plaint qu'on lui a évalué 14 chevaux quand il n'en a que 12, il dit aussi qu'il n'a que 700,000 briques. Il prétend aussi qu'une partie de son terrain ayant déjà servi à faire de la brique ne compte pas sa valeur première. En délibéré.

Plainte N<sup>o</sup> 20. — *D. M<sup>re</sup> Cutchers*.

Évaluation excessive des 200 pieds intérieurs du lot de paroisse N<sup>o</sup> 74 et aussi du Bloc S. sub. R. C. M. — *M<sup>re</sup> M<sup>re</sup> Cutchers* est entendus et sa plainte est prise en délibéré.

Est la cour s'ajourne à la prochaine assemblée régulière du conseil qui tombera Mardi le 25 Mai courant à 7.30 p. m. le lundi étant jour de fête.

Est Mardi le 25 de Mai 1897 la Cour de révision composée des *C. de Villars, Bélan, Toupin, L'Esquiv, M<sup>re</sup> Annand, Sénécal* et *Pelletier*. — *M<sup>re</sup> Bélan* au fauteuil — siège de nouveau et rend

Les décisions suivantes sur les plaintes prises en délibéré à sa dernière séance savoir :

Plainte n° 1. — Évaluation maintenue.

Plainte n° 7. L'évaluation du lot 627 sub 76 est réduite de \$600.<sup>00</sup> à 450.<sup>00</sup>; celle du lot 821 est maintenue.

Plainte n° 8. Évaluation maintenue.

Plainte n° 13. — 7 acres à l'est du lot de parcelle n° 87 devront être entrés au nom de M. Adames Amiel Emmetiz et évalués à \$300.<sup>00</sup> de l'année savoir en tout \$1750.<sup>00</sup>; le reste du lot 87 qui appartient à la succession M<sup>e</sup> Jean Hager est porté à \$990.<sup>00</sup>. Quant aux lots 751, 753 et 755 sub. 77 l'évaluation est maintenue.

Plainte n° 14. — Ed. Guilbeault.

L'évaluation de ses machines, engins, etc. est changée de \$5500.<sup>00</sup> à \$1000.<sup>00</sup> — le reste est maintenu.

Plainte n° 16. E. Chamberland.

L'évaluation des bâches est changée de \$400.<sup>00</sup> à \$500.<sup>00</sup>, le reste est maintenu.

Plainte n° 19. — W. Lamontagne.

L'évaluation des biens personnels est changée de \$400.<sup>00</sup> à \$450.<sup>00</sup> N° 43 du rôle.

Quant aux terrains les changements suivants sont faits: N° du rôle 43 Lot 2<sup>e</sup>: 2 acres à \$100.<sup>00</sup> et 7 acres à \$75 — savoir en tout \$875.<sup>00</sup> au lieu de \$1350.<sup>00</sup>.

N° du rôle 44. Lot J. diminué de \$400.<sup>00</sup> à \$275.<sup>00</sup>.

N° du rôle 45. — Lot K. diminué de \$300.<sup>00</sup> à \$50.<sup>00</sup> Le reste est maintenu.

Plainte n° 20. — A. P. Gubelhor N° 118 du rôle Block L. l'évaluation terminée de \$450.<sup>00</sup> à \$702.<sup>00</sup>. Le reste est maintenu. —

Avec les corrections ci-dessus le rôle de l'année  
1897 maintenant devant la Cour de  
Révision est devenu le rôle d'évaluation révisé  
est homologué pour la dite année.  
St Boniface, ce 25 Mai 1897.  
(Signé) J. F. Beau  
Président de la Cour de révisions.



nettoyer le puis de la ville. Après  
 Proposé par le Com. M. Amann app-  
 puyé par le Com. Senécal. qu'il lui  
 soit permis d'introduire le règlement  
 N.º 153 - concernant la circulation  
 des bicyclettes dans la ville. Après  
 Proposé par le Com. Vellatins ap-  
 puyé par le Com. Senécal que  
 la séance se lève.  
 Et la séance est levée.

Théo. Berthoud  
 Sec. Trésorier

Copié -

J. J. Fleury  
 Pro Maire

86

Minutes du  
conseil de la Ville  
de  
Saint-Boniface

Vol. 3.

1897

Procès verbal de la 11.<sup>e</sup> séance  
régulière du 15<sup>e</sup> Conseil de la Ville  
de Saint-Basile tenue lundi  
le 14<sup>e</sup> jour de Juin 1897.

Présents: Mess. les Bourgeois  
Blanc, pro-maire, au fauteuil  
Gavin, Lamontagne, M<sup>e</sup> Ber-  
nany & Pelletier

Le Procès Verbal de la dernière  
séance est lu et confirmé.

Sur les Communiqués suivants  
J. N. Kumbach, Secrétaire hono-  
raire du Comité des fêtes jubilaires  
de demain de la Reine pour Nin-  
nipip invitait le maire et les  
Conseillers ainsi que tous les citoyens  
de la ville à prendre part à la pro-  
cession qui aura le 22 Juin  
Dolphin Horroon seigneur deman-  
dant une remise de taxes de  
\$4.00

M. Bernier Secrétaire Correspon-  
dant de la Société de St. Jean-Bap-  
tiste de St. Basile demandant  
au Conseil de lui voter une Som-  
me d'argent pour l'aider à défrayer  
les dépenses que la Société aura  
à encourir pour faire figurer

avec donner ces dans la presence  
 du Dr J. W. Lambert, officier de San-  
 t'rapport des maladies contagieuses  
 et de la vaccination, ainsi que  
 envoi de mesi' devies, accom-  
 que d'une lettre sur au d'ont y  
 la ville achite de l'Antitoxine  
 montant de \$20.00, et avec un  
 lampe ou un vaporisateur avec  
 quelques bouteilles de désinfectant  
 suggierent de plus 22 hommes  
 un inspecteur des visules qui se  
 débitent dans la ville -

J. Osborn se plaignant de certain  
 chiens vicieux dans le quartier  
 n° 1

E. Dr. Wood, secrétaire du Bureau  
 provincial d'hygiène, a présenté  
 tant le Compté de Chas. Little  
 vétérinaire pour inspection d'un  
 animal atteinte des glandes -  
 au montant de \$3.00.

Lieut. G. G. G. chef de police requiert  
 pour réparations de  
 l'école au coût d'envois de  
 \$10.00

Présente le Compté suivant  
 Rôle de Fair n° 9 - 171.30  
 M. L. Loy & Co 104.50  
 Le Manitoba 48.00  
 L. A. E. Amosson 4.00  
 Fourniture Indép. de St. Boniface 18.00  
 Proposé par le Com. P. Elle peut  
 appuyé par le Com. G. G. G. qui  
 tous les Comptes qui viennent

L'ordre précédent sont acceptés et  
 payés moins celui de Charles  
 Little. Agréé.  
 Proposé par le Sous. Gauvin ap-  
 puyé par le Sous. Lamontagne  
 que le Compte de M. Little  
~~soit renvoyé au Comité des finances~~  
 pour rester devant le faituel pour  
 plus ample information. Agréé.  
 Proposé par le Sous. Gauvin ap-  
 puyé par le Sous. Pelletier que  
 la reconnaissance de M. Gagné soit  
 accordée. Agréé.  
 Proposé par le Sous. Gauvin ap-  
 puyé par le Sous. Pelletier  
 que l'invitation de M. Heuback  
 soit acceptée et que le Conseil  
 assiste en corps à la procession  
 du 22 à Winnipeg. Agréé.  
 Proposé par le Sous. Gauvin ap-  
 puyé par le Sous. Pelletier qu'une  
 somme de \$75.00 soit mise à  
 la disposition de l'association  
 de J<sup>es</sup>u Baptiste de ~~St. Boniface~~  
 Boniface pour l'aider à or-  
 ganiser dans la Ville un cortège  
 pour la procession du  
 22 Juin à Winnipeg. Agréé.  
 Proposé par le Sous. Gauvin appuyé  
 par le Sous. Lamontagne que la de-  
 mande de remise de taxes faite  
 par M. Harrison soit renvoyée  
 au Comité des finances pour  
 examen. Agréé.  
 Proposé par le Sous. Gauvin ap-  
 puyé par le Sous. Pelletier que

le rapport de l'officier de Saubert  
pouvoir le mois de mai soit fait  
et que le secrétaire Tréquier se  
autorise à s'entendre avec le D  
Saubert pour l'achat d'une  
lampe et des désinfectants. Agrie

Propose par le Com. Lavoie Cap  
pays par le Com. Pelletier que le  
trottoir du côté Est de l'avenue  
Lashé, depuis l'avenue Provençal  
à la rue Dumoulin soit repavé  
Agrie.

Propose par le Com. Lavoie  
Cap appuie par le Com. Lavoie  
Lavoie n'ordre soit donné  
au chef de police de voir à faire  
C'est la nuisance des chiens  
vicieux. Agrie.

Propose par le Com. St-Amand  
appuie par le Com. Pelletier  
que le règlement n° 153 Couer  
nant la circulation des bicyclet  
soit en une dernière fois  
Agrie.

Propose par le Com. Lavoie  
appuie par le Com. Pelletier que  
la séance se tienne  
Et la séance est levée.

M. B. Bertrand  
Sec. Trés.

( Confirmé )  
J. J. B. Lavoie  
Pro Maire

Procès verbal de la 13<sup>e</sup> séance régulière du 15<sup>e</sup> Conseil de la Ville de Saint-Jean le 28 juin a. d. 1897.

Présents Messieurs les Conseillers :

Bleau, pro-maire, au fauteuil  
 Langon  
 Toulpin  
 Lamontagne  
 Sincéal  
 Pelletier

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et confirmé.

En une circulaire de l'Hôpital Général de Winnipeg, demandant aux Municipalités une souscription pour aider à la construction d'une aile nouvelle à l'Hôpital.

Présente les comptes suivants :

D. Daouch \$ 3.00 ; L. Le Rousseau \$ 6.57  
 D. Lamblin \$ 8.25 ; Rôle de pair N<sup>o</sup> 10 \$ 9.55  
 Rôle de pair N<sup>o</sup> 11 \$ 51.20.

Le Conseiller Sincéal présente le deuxième rapport du Comité des travaux publics qui se lit comme suit :

" Votre comité a l'honneur de faire  
 " rapport qu'il a pris en considération  
 " la demande de l'Hon. Juge Prud'homme  
 " me qui lui a été référée, et il recom-  
 " mande que le front couvert vis-à-vis  
 " le lot de M. Frs. Jean soit déplacé et mis  
 " dans un autre endroit à être indiqué  
 " par le président. Il recommande  
 " aussi que le trottoir de deux mètres  
 " sur l'avenue Maria à l'ouest de  
 " l'avenue <sup>St-Jean</sup> jusqu'au chemin St-Marc

" soit élargi en y joignant, un troisième  
" madrier; ainsi que la traverse sur  
" l'avenue 'Judic' entre M. Chamberland  
" et M. Guillaud, soit renouvelée. "

Proposé par le Cons. Senechal appuyé  
par le Cons. Lauzon que les comptes  
de D. Drouot \$ 3<sup>00</sup>, Les Rousseau \$ 6.<sup>50</sup>  
D<sup>r</sup> Pombert \$ 8.<sup>25</sup>, ainsi que le rôle  
de paie n<sup>o</sup> 10 \$ 55 et le rôle de paie  
n<sup>o</sup> 11 \$ 51. 20 soient acceptés et payés  
Agree.

Proposé par le Cons. Pelletier secondé  
par le Cons. Senechal que le Secrétaire  
Tusson receive instruction de sou-  
mettre à son Honneur le Maire une  
liste en double de tous les terrains  
dans la ville sujets à être vendus  
pour arranger le pays suivant la  
section 148 de l'Assessment Act,  
qu'une vente de ces terrains ait lieu  
à l'Hotel de Ville de Saint Boniface  
dans la salle des Séances du Conseil  
Jeudi le 19 Avrit prochain, et que son  
Honneur le Maire et en son absence  
le procureur soit autorisé à représen-  
ter la Ville à cette vente et à enchérir  
dans tous les cas jusqu'au montant des ar-  
rangés de taxes et frais. Agree.

Proposé par le Cons. Senechal secondé  
par le Cons. Lamontagne que le dernier  
rapport du Comité des Travaux pu-  
blics soit adopté. Agree.

Proposé par le Cons. Lauzon secondé  
par le Cons. Senechal que qu'il soit  
répondue à la Circulaire de l'Hopital  
de Winnipeg que le Ville de St Boniface

ayant elle-même sans son sein  
un hôpital qu'elle est appelée à  
soutenir le Conseil regrette de ne  
pouvoir voter une souscription  
pour les fins mentionnées dans  
la circulaire. Adopté.

Proposé par le Cons. Senécal secondé  
par le Cons. Loupin que le Confé  
accorde à M. Harmer le terme  
soit prolongé d'un mois. Agréé.

Proposé par le Cons. Senécal appuyé  
par le Cons. Pelletier que le Conseil se  
forme en Comité général pour étudier  
le règlement N° 153 concernant la cir-  
culation des bicycles. Agréé.

Le Conseil siège en Comité général  
sous la présidence du Cons. Pelletier.

Le premier ayant repris le fantôme  
le Cons. Pelletier fait rapport que le  
Comité a adopté le dit règlement avec  
un amendement.

Ce rapport est adopté et le règlement  
subit sa troisième lecture et passe  
sous son titre. -

Proposé par le Cons. Pelletier secondé  
par le Cons. Senécal que le Secrétaire  
Trésorier soit autorisé à faire insérer dans  
le Journal "le Manitoba" une note locale  
fournant un résumé du règlement N°  
153. Agréé.

Proposé par le Cons. Pelletier appuyé par le  
Cons. Senécal que la séance se lève.

Et la séance est levée.

Phis. Bestard  
Sec. Gén.

Confiance

J. J. Lévesque  
Pr. Maire

9

Procès verbal de la 13<sup>e</sup> séance régulière  
du 15<sup>e</sup> Conseil de la Ville de Saint  
Boniface tenue lundi le douzième  
jour de juillet 1897.

Présents :

Le Conseiller Blean, premier au fauteuil  
et Mess. les Cons. Lanson, Gavin, M<sup>c</sup>  
Amamy et Bellair.

Le procès verbal de la dernière séance est  
lu et confirmé, ensuite lecture est  
faite des communications suivantes :

J. J. Huggard, avocat, Winnipeg, priant  
le Conseil de lui transporter le certi-  
ficat d'achat N<sup>o</sup> 35 des lots 1 à 6, Blc 71  
subdivision du lot de parcelles 89, achetés  
par la ville le 3 oct. 1895 pour ce-  
rèrages de taxes.

M. Hanson, Sec. Trés. de la Hurwood Loan  
Association, l<sup>e</sup> relativement aux ce-  
rèrages de taxes de la l<sup>e</sup>, et entouché  
à la question de la légalité de la  
taxe imposée par la l<sup>e</sup>.

L. Gagné, requisition N<sup>o</sup> 155 timbre de  
poste pour envoi d'avis de couper  
les mauvaises herbes \$3.<sup>00</sup>.

Théo. Bertrand, Sec. Trés. de la Ville  
requisition pour trois piastres de timbre  
de pour l'usage du bureau.

Présentés les comptes. Suis anto :

Semille de pain N <sup>o</sup> 12	443.65
M. Lloy d L <sup>e</sup>	123.51
E. Guiltault	34.95
R. Burke	14.00
Ed. Pirlette	1.50
S. A. S. Rousseau	1.50

Proposé par le Cons. M<sup>e</sup> Amann approuvé par le Cons. Langon que le trottoir de l'avenue Crovanchet a partir de l'extrémité orientale au pont de la Seine jusqu'à la rue Laflèche soit déplacé, et qu'il soit remis dans la rue sur pent plus au nord. Agréé. —

Proposé par le Cons. Gavrin secondé par le Cons. Langon que les communications de M<sup>rs</sup> J. T. Haggard et J. Manson soient renvoyés au Comité des finances. Agréé.

Proposé par le Cons. Gavrin approuvé par le Cons. Langon que les deux réquisitions au Secrétaire Trésorier et au chef de police - nos 154 et 155 - soient accordées. Agréé.

Proposé par le Cons. Gavrin approuvé par le Cons. Langon qu'un congé de trois mois soit accordé au Conseiller M<sup>e</sup> Amann. Agréé.

Proposé par le Cons. Langon approuvé par le Cons. Pelletier que le trottoir longeant les cotés ouest et Sud du lot 404 soit renoué. Agréé.

Proposé par le Cons. Pelletier approuvé par le Cons. Langon que le Cons. Bleau soit continué dans ses fonctions de jurés pour les prochains trois mois. Agréé.

Proposé par le Cons. Pelletier approuvé par le Cons. M<sup>e</sup> Amann que les comptes présentés à cette séance soient acceptés et payés. Agréé. —

Proposé par le Cons. Langon approuvé par le Cons. Gavrin que le Secrétaire Tré

soier écrire à la Red River and Assini-  
boin & Bridge Company attirant son at-  
tentiv sur le fait que les rails de che-  
min de fer qui ont été autrefois posés sur  
dans abords de la Rivière Rouge ne sont  
plus maintenant en usage et gênent  
considérablement la circulation des  
voitures, et priant la Compagnie de  
les faire enlever ou de les couvrir de  
manière à faire cesser cet inconvi-  
nient. Agréé

Proposé par le bons. Pelletier ap-  
puyé par le bons. M<sup>e</sup> Annanry que la  
séance se lève -

Et la Séance est levée

Thos. Bestaun  
Sec. Trésorier

Caupinier  
F. W. Berries  
Maire

A la quatorzième ~~seance~~ séance  
régulière du Conseil qui devait  
avoir lieu le 26 juillet 1897, il  
n'y eut pas de quorum.

Thos. Bestaun  
Sec. Trésorier

Procès Verbal de la 15<sup>ème</sup> séance régulière du 15<sup>ème</sup> Conseil de la Ville de St-Boniface tenue le 9 août, 1897.

Présents: Son Honneur le Maire au fauteuil, et Mess. les Conseillers Lanou, Toupin, Gaurin, Lamontagne, Blean, Sénécal, Pelletier.  
Le Procès verbal de la dernière séance est lu et confirmé.

Su les Communiqués suivants:

D. Lambert, officier de santé, deux rapports, l'un pour Juin et l'autre pour Juillet derniers;

J. B. Goyal, offrant ses services comme caucateur pour la vente de terrains qui doit avoir lieu le 19 courant moyennant la somme de six cents;

A. J. H. Dubuc, avocat, offrant pour un client \$50.<sup>00</sup> pour les lots 1137, 1138 et 1139 B. C. M.

A. Goulet, junior, secrétaire de la Commission des Ecoles de la Ville transmettant une résolution de la Commission demandant au Conseil une avance de \$1000.<sup>00</sup> sur l'octroi municipal de cette année, daté du 23 Juillet 1897

La même, transmettant une autre résolution du Bureau des Commissaires à l'effet de demander au Conseil de prélever le montant de \$500.<sup>00</sup> pour fins scolaires pour l'année 1897.

Hon. J. D. H. au banc, Com-

messagerie municipale requirant  
le Conseil de faire un prélèvement  
de \$358.<sup>45</sup> pour frais judiciaires

Présente les Comptes suivants

Sig. Gagne' timbres & fait	\$3.00
Mes. Bertrand	3.00
Le même - annonce "Gazette officielle"	14.00
J. B. Leclerc	60
L. A. E. Rousseau	80
Ed. Guilbault	9.75
H. H. Houde	2.00
L. Lamondeau	9.50
Le manutobas	14.50
M. Lloyds	37.80
L. Scudemir St. Marie	8.00
Rôle de faire 11-13	132.50
do 14	17.00
do 15	61.25
do 16	56.60

Présente le deuxième rapport du  
Comité de police feu sans les termes  
suivants:

" Votre Comité a examiné la ré-  
" clamation de M. Pécour, et il  
" recommande que la somme de  
" \$70.<sup>00</sup> lui soit accordée comme  
" dommages en solde de sa ré-  
" clamation et que l'impotateur  
" du feu soit notifié de ce plus en  
" plus tôt le même parveneur

Présente le sixième rapport de  
Comité des finances qui se  
lit comme suit:

" Votre Comité a l'honneur

" de faire rapport qu'il a pris en Con-  
 " sideration la demande de Gilbert  
 " Johnson en date du 26 Avril dernier  
 " pour de dommagement de la perte  
 " d'une poule sur le chemin  
 " Dawson et il recommande que  
 " cette demande soit refusée vu  
 " que le requérant n'est lui-même  
 " en faute en laissant mener ses  
 " animaux  
 " Il a aussi examiné la demande  
 " de remise de taxe faite par M.  
 " Harrison le 12 Juin dernier, et  
 " il recommande qu'elle soit  
 " accordée et que la somme de  
 " \$4.00 soit sur le rôle de  
 " perception de 1896 soit en con-  
 " sequence rayée et passée au compte  
 " des profits & pertes.  
 " Votre Comité recommande aussi que  
 " la demande contenue dans la lettre de  
 " Mous. J. J. Haggard, en date du  
 " 6 Juillet dernier soit accordée, et  
 " que Son Honneur le Maire et le Se-  
 " cretaire Trésorier soient autorisés en  
 " conséquence à signer et exécuter  
 " <sup>en faveur Mous. James Thompson, Ferguson, et Cochet</sup>  
 " un transport du certificat de vente  
 " pour taxes n° 35 en date du 3 octobre  
 " 1895 concernant les lots 1 à 6 Bloc 21  
 " subdivision du lot de paroisse n° 89 St  
 " Boniface, mais sans garantie d'an-  
 " cune sorte, sur paiement de la  
 " somme de \$5.<sup>00</sup> - savoir: \$11.50  
 " montant du prix d'achat et 90¢  
 " pour pénalité de 30 pour cent fixé  
 " par la loi "

Propose par le Cons. Blean secondé par le Cons. Sincal que le sixieme rapport du Comité des finances soit adopté. Agrie

*[Handwritten initials]*

Propose par le Cons. Gauvin secondé par le Cons. ~~Blean~~ Lamontagne que le deuxieme rapport du Comité de police y en soit adopté

Propose en amendement par le Cons. Lauzon secondé par le Cons. Lamontagne que la dernière phrase soit retranchée savoir: "et que l'inspecteur du feu soit notifié de ne pas employer le même ramoneur".  
Votent en faveur de l'amendement les Cons. Lauzon, Dupin, Lamontagne Sincal et Pellier

Contre: les Cons. Blean et Gauvin  
L'amendement est déclaré emporté, et le rapport est adopté tel qu'amendé.

Propose par le Cons. Blean secondé par le Cons. Gauvin que les comptes suivants soient acceptés et payés:

Siquori Gagne	3.01
M <sup>rs</sup> . Beltrand	3.00
Le même	14.00
J. B. Leclerc	60
L. A. E. Rousseau	50
Ed. Guilbault	9.75
M. N. Houde	2.00
L. Laurentien	9.50
Le Manitoba	14.50
M. L'hy & Co	37.88
Notre-dame St-Marc	8.00

agrie

Proposé par le bon. Sénécal secondé par le bon. Soupir que les rôles de frais N<sup>os</sup> 13 - 137.55, N<sup>o</sup> 14 - 17.20, N<sup>o</sup> 15 - 61.47 et N<sup>o</sup> 16 - 56.00 soient acceptés et payés.

Agree.

Proposé par le bon. Lamzon secondé par le bon. Sénécal que la demande de M. J. B. Joyal soit acceptée, et qu'il agisse comme encauteur à la suite de lettres qui aura lieu le 19 Courant moyennant une rémunération de cinq piastres. Adopté sur division.

Proposé par le bon. Blean secondé par le bon. Pelletier que le Président du Comité des Travaux soit autorisé à faire placer des signaux indiquant la route à suivre pour aller au Terrain des déchets. Agree.

Proposé par le bon. Sénécal secondé par le bon. Pelletier qu'il ne soit pas formé suite pour le moment au vote passé à la dernière séance et autorisant le déplacement du trottoir de l'avenue Provencher depuis le Pont de la Seine jus qu'à la rue Lafliche. Agree.

Proposé par le bon. Sénécal secondé par le bon. Pelletier que le Président du Comité des Travaux Publiques soit autorisé à faire faire les travaux ci-vants.

Un fossé ouvert au coin des rues Sacté et Larivandrye

Un autre au coin des avenues Sacté et Provencher

Un autre au coin de l'avenue Provencher et de la rue Thibault

Mante au coin de l'avenue Tadié et de  
la rue Masson  
Aussi un petit fossé sur cote de la rue  
Masson depuis l'avenue Tadié jus-  
qu'à l'académie Provancher.

Agree.

Propose par le Cons. Blean secondé par  
le Cons. Sénécal que les règles du Conseil  
soient suspendues et que le règlement  
n° 154 fixant le taux des Stapes pour  
l'année 1897 soit maintenant en  
une première fois. Agree.

Propose par le Cons. Langon secondé  
par le Cons. Sénécal que le compte  
de M. Chas Little pour montant de  
\$ 3.<sup>00</sup> soit renvoyé au comité des  
finances. Agree.

Et la séance est levée.

Prés. Bertrand  
Sec. Trésorier

Confirmez  
F. M. Bessier  
Maire

Procès verbal de la 16<sup>e</sup> séance régulière du 15<sup>e</sup> Conseil de la Ville de Saint-Boniface tenue le 23<sup>e</sup> jour d'Avril 1894.

Présents son Honneur le Maire et Mess. les Conseillers Langson, Gamvin, Tompin, Blean, Bellefleur.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et confirmé.

Une pétition de Joseph Letendre et autres demandant l'ouverture de la rue Messager depuis la rue de Joseph jusqu'à son extrémité Est. Référé au Comité de Travaux Publics.

Une lettre des rés. S. grises priant le Conseil de prendre en considération la requête qu'elles ont présentée l'an dernière au sujet de la coulée qui se décharge dans la Rivière Rouge près de l'Hôpital. Référé au Comité de Travaux Publics.

Une lettre des Cons. M. Lamontagne au sujet de l'enterrement d'un animal trouvé mort sur sa propriété. Référé au Comité de Santé.

Une lettre de M. Chipman, Président de la Red River and Assiniboine Bridge Co. visant que la demande que Conseil relativement à l'embouement des bacs de fer sur le Port Roadway sera prise en sérieuse

Considération. Filés  
Une réquisition du chef de police  
pour cinq gallons d'huile et  
une boîte d'allumettes

Présente les Comptes suivants  
S. A. E. Rousseau \$ 27.00

J. B. Joyal 5.00  
Rôle de paie n° 17 11.70  
Rôle de paie n° 18 22.00

Propose par le Sous. Languon  
Secunde par le Caus. Languin  
qu'un rapport des Causes. Causes  
touchant la vente de boissons aux  
sauvages soit décidé par le Caus  
de police de cette Ville depuis  
le 7<sup>e</sup> Janvier dernier soit  
préparé et présenté à la  
prochaine séance. Agrie

Propose par le Sous. Pleau se  
Cunde par le Sous. Pelletier que  
la réquisition du chef de police  
soit accordée. Agrie

Propose par le Caus. Pleau se  
Cunde par le Caus. Gauvin que le  
réglement n° 154 soit lu une  
deuxième fois. Agrie

Le Conseil se forme en Comité gé-  
néral, pour étudier le dit règle-  
ment sous la présidence du  
Caus. Gauvin. Le Comité se  
tient et le Caus. Gauvin fait  
rapport que le Comité général  
a adopté le dit règlement n° 154  
sans amendement. Ce rap-  
port est adopté, et le règlement  
est lu une troisième fois

Après que le Caus. Pleau secunde par le Sous. Gauvin que les  
comptes de S. A. E. Rousseau et J. B. Joyal ainsi que les rôles  
de la page n° 17 et 18 soient acceptés et payés. Agrie S. A.  
A. G. Président.

et passe sous son titre.  
 Proposé par le Cons. Bleau secondé  
 par le Cons. Pelletier que Son Hon-  
 neur le Maire et le Secrétaire Tre-  
 sorer Soient autorisés à signer un  
 billet promissoire de Six mille francs  
 en faveur de la Banque d'Hostelaga  
 payable à quatre mois en renouvel-  
 lement partiel des billets n<sup>os</sup> 3 et 4  
 échus le 29 juillet dernier et le 16  
 août courant respectivement. Après  
 Proposé par le Cons. Bleau secondé  
 par le Cons. Pelletier que la séance  
 se lève, et la séance est levée

A. Gaurin Président, Thés. Bestouard  
 Sec. Trésorier

ou finie

934  
L. 11

13 Septembre 1897

Procès verbal de la 17<sup>e</sup> Séance régulière du 15<sup>e</sup> Conseil de la Ville de St. Boniface tenue le 13 Septembre 1897

Présents Messieurs les Conseillers  
Lançon, Foisin, Gauvin, Lamontagne  
Séniel et Pelletier.

En l'absence du Maire et du Maire suppléant le Cons. Gauvin est choisi pour présider la séance.

Après lecture et confirmation du procès verbal de la dernière séance les communications suivantes :

M. H. Pambrun, gérant de la Banque d. Hochelaga, donnant avis, à la date du 27 Août 1897 que le billet de la ville pour \$1500.<sup>00</sup> écherra le 7 Septembre 1897.

M. Théo. Bertrand, Sec. Trésorier, requiert le n<sup>o</sup> 158 pour avis et compte de taxes 350 en français, 250 en anglais.

Victor Inager, se plaignant du mauvais état du chemin St. Etienne entre la résidence de M. Connolly (lot de parcelle n<sup>o</sup> 83) et la limite Sud de la Ville St. G. Randall, greffier de la Ville d'Edmonton, transmettant copie de résolutions passées par les Conseils Municipaux d'Edmonton, St. Albert et Fort Saskatchewan priant le gouvernement fédéral d'ouvrir une route par terre jusqu'au Yukon.

1863  
1864

par voie d'Edmonton, et demandant  
au Conseil de cette ville, s'il est d'ac-  
cord sur cette route, d'adopter notre  
résolution semblable pressant le  
gouvernement d'agir sans retard  
Présente les comptes suivants :

L. A. E. Pousseau	\$ 31.89
Bellotéléphone 6 <sup>e</sup>	27.01
D. J. W. O. Lambert	2.00
Ed. Guilbault	5.50
M. Cloude 6 <sup>e</sup>	10.43
J. F. Trudhomme	1.30
<del>J. C. Cochrane</del>	<del>0.00</del>
Rôle de pari n <sup>o</sup> 19	59.59

En le rapport du greffier de la Cour  
de police sur les causes concernant  
la vente de brissons aux Sauvages  
Depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier

Le Cons. Municipal présente le  
troisième rapport du Comité des  
Travaux Publics qui se lit comme  
suit :

- " Votre Comité recommande que
- " les travaux suivants soient auto-
- " risés et faits cet automne :
- " Défaire un culvart sur le chemin
- " Dawson et le remplir, et creuser
- " un peu fossé du côté est de ce che-
- " min sur une distance d'environ
- " quatre ou cinq arpents ;
- " Remplir un culvart déjà enfoncé sur
- " le chemin de Springfield ;
- " Faire un bout de fossé d'environ vingt
- " cinq pieds au coin de la rue Pringuet
- " et du chemin de fer ;
- " Relever un peu la rue Thibault au

" au coin de l'avenue Croencher ;  
 " faire une traverse nouvelle sur  
 " la rue du Collège, côté Nord rue  
 " Dumaubin ;  
 " Connaissant la demande des  
 " récentes Soins prises pour Creu-  
 " sement d'un fossé existant  
 " le marais votre Comité de com-  
 " mande qu'une somme de  
 " douze dollars (\$12.00) soit con-  
 " tribuée par la ville, à être payée  
 " après rapport de l'inspecteur com-  
 " mandant que l'ouvrage est con-  
 " venablement fait."

Le Cons. Lanson présente le premier  
 rapport du Comité de Santé et Licences  
 dont suit la teneur :

" Votre Comité a pris en consi-  
 " dération le compte de Charles Little  
 " M. V. au montant de trois dollars pour  
 " inspection d'un animal affecté  
 " de tumeurs au cou et offert en  
 " vente en cette ville pour la boucherie.  
 " Il appert que les services de ce brou-  
 " seur ont été requis par le chef de  
 " police agissant sur les instruc-  
 " tions de l'officier de Santé et de  
 " cette ville et de deux conseillers.  
 " Bien que la question pourrait  
 " peut être se soulever de savoir si  
 " si le médecin officier de Santé  
 " n'aurait pas dû prendre sur lui  
 " même d'empêcher la vente de cet  
 " animal sans requérir les ser-  
 " vices d'un vétérinaire néanmoins  
 " puisque ces services ont été requis

" il n'est que juste qu'ils soient  
 " remunerés et votre Comité recom-  
 " mande le paiement du Compte.

" Et recommande aussi le paie-  
 " ment du Compte de M. John Cyr  
 " pour entièrement son animal  
 " trouvé mort sur la propriété de M.  
 " Lamontagne, Savoir: \$ 2. <sup>00</sup> "

" Ces deux rapports sont adoptés sans  
 amendement.

Proposé par le C. et présenté le rap-  
 port de l'Officier de Santé pour  
 le mois d'Avril dernier.

Proposé par le Cons. L'auzon secondé  
 par le Cons. Toupin que le rapport  
 du greffier de la Cour de Justice  
 concernant les causes de vente de  
 bois aux Sauvages reste devant  
 le tribunal - Agrie.

Proposé par le Cons. Pelletier se-  
 cundé par le Cons. Sincical que son  
 Honneur le Maire et le Secrétaire  
 Trésorier soient autorisés à signer  
 un billet promissoire de \$ 1500.<sup>00</sup>  
 à trois mois en renouvellement  
 de celui échu le 7 Courant  
 Agrie.

Proposé par le Cons. Pelletier se-  
 cundé par le Cons. Sincical que  
 les Comptes de L. A. E. Aoussseau \$ 31.89  
 Bell Telephone Co. \$ 27. <sup>00</sup> J. W. O. Ham-  
 bert \$ 2. <sup>00</sup> Ed Guillaumont \$ 5. <sup>00</sup> M.

Lloyd - Co. \$ 10. <sup>00</sup> , J. S. Proulx  
 \$ 1. <sup>00</sup> soient acceptés et payés. Agrie  
 Proposé par le Cons. Sincical secondé  
 par le Cons. Lamontagne que le rôle

25

de paie n° 19 soit accepté et payé en  
remboursant de cinquante-neuf \$7, ou  
dollars. Agrie.

Propose' par le Cons. Senical  
secondé par le Cons. Loubin  
que la lettre de M. Victor Mager  
soit renvoyé au Comité des  
Travaux Publiques. Agrie.

Propose' par le Cons. Pelletier  
secondé par le Cons. Lamontagne  
que la réquisition du Secré-  
taire Trédonier (n° 158) soit  
accordée. Agrie.

Propose' par le Cons. Langou secondé  
par le Cons. Dupin que le rapport  
de l'officier de Santé soit filé. Agrie.

Propose' par le Cons. Pelletier  
secondé par le Cons. Senical  
que la somme de six, et la  
Somme est levée.

Théo. Berthaud  
Sec. Trésorier

Confirme'  
J. A. Bernier  
Maire

A. l'assemblée qui devait avoir  
lieu le 27 septembre il n'y en  
pas de quorum - Etant  
présents les bons. Juvon, Langou  
Pelletier et Bleau.

Théo. Berthaud  
Sec. Trésorier

au coin de l'avenue Crochencher,  
 faire une traversée nouvelle sur la  
 rue du Collège cote Nord rue Du-  
 moulin  
 Concernant la demande de Révision  
 des Seurs grises pour exaucement  
 du fossé longeant le Marais Notre  
 Comite je recommande qu'une Som-  
 me de douze dollars soit contribuée  
 par la ville à être payé après rap-  
 port de l'inspecteur constatant  
 que l'ouvrage est convenablement  
 fait

Procès-verbal de la 18<sup>e</sup> séance du  
 quinzeieme Conseil de la Ville de Saint  
 Boniface tenue le 11 octobre 1897

Présents:

Son Honneur le Maire au fauteuil  
 et Messrs les conseillers Blean, Pelletier,  
 Gagnier et Toupin

Le procès verbal de la dernière séance  
 est lu et confirmé, après quoi lec-  
 ture est faite des communiqués suivants:

Le Cons. Don M<sup>e</sup> Amann, priant le  
 Conseil de continuer de trois mois  
 qui lui a été accordé;

Le D<sup>r</sup> Lambert, officier de santé, rap-  
 port sanitaire pour le mois de Sep-  
 tembre;

J. P. O. Allaire demandant la constance  
 d'un trottoir sur le cote Sud  
 de la rue Notre Dame depuis la rue  
 du Collège jusqu'à la rue St<sup>e</sup> Joseph  
 Priant le denouveau rapport de la Cour

6217  
23

de Police pour les mois de Juin, Juillet, Août et Septembre montant une recette de vingt Sept 507. 00 piastres et une dépense de vingt huit 207. 00 piastres.

Présente' aussi les comptes suivants :

L. Lamondeau	\$ 7. 80
R. D. Richardson & Co	6. 05
F. Jean	1. 90
La Soc <sup>ie</sup> d'Imprimerie "Le Travailleur"	17. 00
Ed. Guillaumont	31. 25
Le même	3. 75
Rôle de paie N <sup>o</sup> 20	111. 45. 189. 45
Rôle de paie N <sup>o</sup> 21	22. 55

Proposé par le Cons. Pelletier appuyé par le Cons. Bégin que le congé déjà accordé au Cons. M<sup>re</sup> Armand soit prolongé jusqu'à la fin de l'année. Agréé.

Proposé par le Cons. Toupin appuyé par le Cons. Gauthier que le trottoir du côté sud de la rue Notre Dame depuis la rue du Collège jusqu'à la résidence de M. Nap. Bérubé soit renouvelé, et la traverse en face de la maison de M. Bérubé relevée. Agréé.

Proposé par le Cons. Bégin appuyé par le Cons. Pelletier que les comptes présentés à cette séance ainsi que les rôles de paie N<sup>os</sup> 20 & 21 soient acceptés et payés, à l'exception de l'item N<sup>o</sup> 8 du rôle de paie N<sup>o</sup> 20, laissant le montant total de ce rôle de paie de \$ 89. 05. Agréé.

Proposé par le Cons. Pelletier appuyé par le Cons. Bégin que le dernier rapport de la Cour de police soit renvoyé un Comité de police & en pour

examen. Agréé.  
 Proposé par le Cons. Gavoin appuyé  
 par le Cons. Toupin que le rapport  
 de l'officier de Santé soit renvoyé  
 au Comité de Santé et Liéances. Agréé.

Proposé par le Cons. Blom appuyé  
 par le Cons. Pelletier que la séance  
 se lève. Et la séance est levée.

Thos. Bertrand  
 Sec. Liéances

Enfourné  
 J. M. Bernier  
 Maire

A la séance qui devait avoir  
 lieu le 25 Octobre 1897  
 il n'y eut pas de quorum.

Étaient présents Son  
 Honneur le Maire et  
 Mess. les Conseillers Serré  
 Col Pelletier et Lacroix

Thos. Bertrand  
 Sec. Lié.

Procès-Verbal de la 19<sup>e</sup> séance du  
15<sup>e</sup> Conseil de la Ville de S<sup>t</sup>-Boniface  
tenue le 8 Novembre 1897

Présents :

Son Honneur le Maire — au fauteuil,  
et Messieurs les Conseillers : Canzon, Gauvin,  
Lamontagne, Bhan, Sénécal et Pelletier

Le procès verbal de la séance du  
11 octobre dernier est lu et con-  
firmé.

La les Communiqués suivants :  
M. M<sup>c</sup> Sengall, greffier de l'Ordre  
demandant si la Ville a ses boyaux  
à incendier à vendre.

Joseph Bernier, secrétaire de la So-  
ciété Saint-Vincent de Paul, priant le  
Conseil de voter à cette Société une  
somme de cent dollars pour lui  
permettre de venir en aide aux pau-  
vres de cette ville.

Les rév. P<sup>rs</sup>. de la Charité de l'Hôpi-  
tal Général de St Boniface infor-  
mant le Conseil que le fossé égou-  
tant le marais et pour le creuse-  
ment duquel le Conseil a voté, à sa  
séance du 13 Septembre dernier, une  
contribution de \$1200, est maintenant  
terminé, et que cet ouvrage a coûté toute-  
ment six cents dollars.

Gilbert Johnson demandant que le  
Conseil lui fournisse pour le logement  
qu'il occupe au terrain de l'Exposition  
les choses suivantes : 3 serrures de porte  
3 vitres de 88 x 12 et 3 chassies doubles.

L. Gagne, chef de police requisition (11160)  
pour réparer les portes et poser les  
chassis de l'Hotel de Ville pour l'hiver  
Presente les comptes suivants :

Ed. Guilbault,	\$ 4.50
Le même	79
A. Lévique, maître de poste	6.00
Théo. Bertrand - nettoyage bureau	3.00
Rôle de pair N: 2 2	66.42
" 23	3.85
" 24	2.50

Le bon. Senical présente le Procès-verbal  
rapport au Comte des travaux pu-  
bles de la rue Comm. suit :

" Votre Comte a l'honneur de faire  
 " rapport touchant la requête de  
 " M. Labeudre demandant que le  
 " Conseil prenne des mesures  
 " pour que la rue Messager soit en-  
 " vertie depuis la rue St Joseph jus-  
 " qu'à la rivière Rouge d'l'est, qui  
 " l'inspecteur des travaux a fait un  
 " examen de la rue et a trouvé  
 " que la maison de M. M. Sanson  
 " est bâtie dans la rue et mit en  
 " conséquence au passage de M.  
 " Labeudre qui demeure plus loin  
 " que M. Sanson a dit à l'inspecteur  
 " qu'il arrangerait un passage suf-  
 " fisant en face de sa maison  
 " pour cet hiver et cet hiver  
 " et qu'au printemps il enleverait  
 " sa maison de la rue. Votre  
 " Comte est en conséquence d'opinion  
 " qu'il n'y a pas lieu de s'occuper  
 " davantage de cette requête."



Proposé par le Sous. Pleau appuyé  
par le Sous. Sénécal que les Comptes  
suivants soient payés :

Ed. Guilbault	\$4 50
Le même -	79
A. Lévesque	6 00
Mes. Deshaies	3 00
Rôle de paie N <sup>o</sup> 22	66 42
"	23
"	24
	3 85
	7 50

Agree.

Proposé par le Sous. Sénécal appuyé  
par le Sous. Pellatier qu'une somme  
de vingt dollars soit votée aux Res.  
ss. de Charité Comme Contribu-  
tion de la ville dans le excus-  
sément au faire de nouveaux.

Agree.

Proposé par le Sous. Lauzre appuyé  
par le Sous. Gauthier qu'il soit  
répondu à la ville de Verdun  
que la ville de St. Benoit a  
fouronné 2000 pieds de boyau  
à vendre apparemment en  
bon ordre. Agree.

Proposé par le Sous. Pleau secondé  
par le Sous. Lecomte que M.

Cléophas Marcoux ayant proposé de  
faire un certain ouvrage de nature à  
empêcher le vent d'entourner sa-  
vantage la couverture de la bâtisse  
centrale de l'expédition à condition  
que le conseil lui donne en retour  
tous les piquets maintenant en terre  
dans ce terrain et qui ne servent plus  
à la clôture habituelle, M. le Sous.

230  
300

Senecal soit autorisé a aller examiner  
les choses avec M. Marsoux, et a faire  
avec ce dernier le marché qu'il  
jugera convenable. Agré.

Proposé par le bon. Lauzon appuyé  
par le bon. Garvin que la demande  
de M. Gilbert <sup>de la sonne</sup> soit accordée, ce  
devant fournir les ustensiles et  
en payer le coût sur son loyer  
Agré.

Proposé par le bon. Senecal appuyé par  
le bon. Bleau que la requête  
de M. Riz. f. f. (n° 160) soit  
accordée. Agré.

Proposé par le bon. Pelletier ap-  
puyé par le bon. Senecal que  
la séance se tienne. Et la  
séance est levée.

Theo. Bertrand  
Secr. Trésorier.

Confirmez.

J. G. J. Blaupe  
président

Procès verbal de la vingt-troisième  
séance du 15<sup>e</sup> Conseil de la Ville  
de St. Boniface, tenue lundi le  
22 novembre 1897.

Étaient présents :

Les conseillers

Loupin

Gauvain

Bécan

Sénécal

Pelletier

En l'absence du maire le con-  
seiller Bécan préside la séance.

Après lecture et confirmation  
du procès verbal de la dernière séance  
les Communications suivantes sont  
lues :

E. H. Rodgers, chef de la brigade  
du feu à Winnipeg, remerciant  
le Conseil pour le chèque de \$15<sup>00</sup>  
qui lui a été adressé. Filie

Alfred J. Andrews, Trésorier du  
Comité de secours des incendies  
accusant réception avec re-  
merciements d'une somme de \$60<sup>00</sup>  
vote par la Ville. Filie

J. E. Gayton, Greffier de la municipa-  
lité de Pembina transmettant copie  
d'une résolution passée par le  
Conseil de la dite municipalité  
relativement à l'existence d'une  
Cambrisation entre les marchands  
de grains et les propriétaires d'ali-  
mentaires au détriment des Cultiva-  
teurs et priant le Conseil de  
cette ville de passer une semblable

35

ble résolutions. Filé  
Suttraland - Roy et avocats,  
appau de la part d'un client en  
somme de \$300 pour le lot de  
90 x 132 voisin du lot de M. Reulle  
Avenue Provençale. Renvoyé  
au Comité des finances.  
Dr J. H. D. Lambert, officier de santé,  
Rapport pour le mois d'octobre de  
mars - Filé

M. le Juge Prendergast au sujet  
du lot de propriété N° 107 adossé  
par lui pour les taxes en 1894 et  
pour lequel il ne peut avoir un titre  
à cause d'une poursuite d'une  
nommée Margaret Kane dy cont.  
S. A. D. Bertrand, assignataire en  
tout des droits de M. Prendergast,  
avec copie de l'assignation signifiée  
à M. Bertrand

Lieutenant, chef de police, réqui-  
sition pour cinq Cordes de bois  
à cinq gallons d'huile. (U 0161)

R. Goulet Jr, secrétaire de la  
Commission des écoles transmet-  
tant copie d'une résolution du bureau  
à l'effet de demander au Conseil une  
réponse à la demande qui lui a  
été faite d'une avance de \$1200. 00  
sur la base scolaire de cette  
année.

Proposé par le Conseil Général ap-  
prouvé par le Conseil. Toutefois que  
ce conseil croit devoir assurer la  
Commission scolaire de ses biens

dispositions à son égard, mais que  
en les circonstances où il se trouve  
placé il ne se croit pas justifi-  
able de faire l'avance demandée  
Agree.

Proposé par le Sous Secrétaire appuyé  
par le Sous. Secrétaire que la ré-  
quisition de Mr. Gagne' (N<sup>o</sup> 161)  
soit accordée. Agree.

Proposé par le Sous. Secrétaire appuyé  
par le Sous. Secrétaire que :

Attendu qu'il existe des difficultés  
au sujet du compte de Taxes dues à  
la ville par la "Norwood Improvement  
Co. Limited" cette dernière objectant  
à certaines taxes qui lui ont été chargés.

Et attendu que la dite Compagnie  
a toujours refusé et refusé encore  
de payer aucunes des Taxes  
imposées sur ses terrains à moins  
qu'il n'y ait un règlement final  
de ces difficultés.

Et attendu qu'il y a des doutes  
sur la position légale de la ville  
dans la question et qu'il n'est pas  
désirable d'entreprendre un procès  
au sujet de cette affaire mais qu'il  
est préférable d'en arriver à un  
Compromis si c'est possible ;

Et attendu qu'il y a lieu de croire que  
la dite Norwood Improvement Coy  
devrait disposer à régler et Compro-  
mettre cette affaire en payant,  
pour tous arriérés de Taxes et les  
Taxes de cette année 1897, une Som-

me totale de deux mille six cents dollars -

Et attendu que ce Conseil croit qu'il y aurait avantage pour la Ville de faire un règlement sur cette base.

Il est en conséquence résolu que le Secrétaire Trisovic est autorisé à recevoir de la dite Norwood Improvement Company limitée la somme de deux mille six cents dollars et à lui donner une quittance finale de toutes taxes par elle dues à la Ville y compris les taxes de l'année 1897. Agréé.

Proposé par le Cons. Pelletier appuyé par le Cons. Trisovic que le Secrétaire Trisovic soit autorisé à demander l'opinion d'un avocat de l'Union sur les questions légales soulevées par la lettre de juge Brudenry et et la poursuite de Kennedy et Bernhard de lot de l'arrondissement n° 701. Agréé.

Proposé par le Cons. Pelletier appuyé par le Cons. Loupin que la séance se tienne

Et la séance est levée.

Thos. Bestromed  
Sec. Trisovic

Confirmé  
J. J. O'Connell  
Président

Procès verbal de la 71<sup>e</sup> séance du  
15<sup>e</sup> Conseil de la Ville de S<sup>t</sup>-Boniface  
tenue le 13 Décembre 1894

Présents: Les Conseillers Blean  
Pelletier, Senecal, Lamontagne  
et Loupin

En l'absence du Maire le Con-  
seiller Blean préside la séance

Le procès verbal de la dernière  
séance est lu et confirmé.

Le les Communiqués suivent  
R. Goulet J<sup>r</sup> Secrétaire de la Com-  
mission des Ecoles de la Ville  
informant le Conseil qu'une va-  
cance a été créée dans le bureau  
des Commissaires par la rési-  
gnation des M. Bibeau et  
présentant le quatier 5<sup>o</sup> 1<sup>er</sup> de  
la ville.

M. H. Pambour, gérant de la Ban-  
que d'Assurance, informant le  
Conseil que le billet de la ville  
pour \$15-22-35 échut le 17  
du courant.

John S. Ewart, soumet son opi-  
nion sur les questions de droit  
soulevées par la cause de Heu-  
medy-co. Bestrand re lot de  
poussière N<sup>o</sup> 107.

Ewart Fisher et Wilson, avocat,  
informant qu dans la cause susdite  
de Heumedy-co. Bestrand, ils ont  
obtenu un ordre forçant la partie  
demanderesse à donner garnis-  
sion pour les frais. - Le rapport  
de la dernière séance est lu et lu.

Présents les Comptes suivants :

Edouard Guillaumont	84. 81
A. Lésigne - maître de poste.	7. 00
P. Heineault - valet de bureau	1. 00
M. A. Hérouart - papeterie -	6. 00
L. Bouchet sciage & c -	3. 75
L. Lagnon - maître de forge -	5. 45
Juge Brendersgast - provision de bois -	8. 00
François Jean	2. 50

Le Cours. Général fait rapport qu'il a comparé le plan résolu le 8 novembre tenu il a vu le terrain et la batisse de l'exposition avec M. Brodeur et est convenu avec l'adjudicataire qu'il enleverait le fort de la Courbe qui étoit soulevé et devenu inserviable et qu'il arrêterait les bords de la partie restante avec des triangles solides, et qu'en paiement de ces ouvrages il pourrait enlever tous les piquets se trouvant dans l'enceinte et ne servir pas à la clôture ainsi que les pièces de clôture déjà posées, à condition d'enlever les autres pièces saines et de les rendre à l'hôtel de Tille.

Proposé par le Cours. Pelletier appuyé par le Cours. Général que les Comptes qui viennent d'être présentés soient acceptés et payés pour leur plein montant à l'exception de celui de M. Hérouart réduit à 4. 3 3 Agrie.

Proposé par le Cours. Pelletier appuyé par le Cours. Loupier que le rap

port du bouc. Sénécal vot accepté.  
Agréé.

Proposé par le bouc. Pelletier appuyé  
par le bouc. Sénécal qui commu-  
nication de lettres de M. Escott  
dans l'affaire Hemmedy. vs. Ber-  
traud soit donné au juge Pen-  
desgast et que ce dernier soit en  
même temps informé que la  
ville n'intervient pas plus  
loin dans cette affaire, du moins  
pour le moment. Agréé.

Proposé par le bouc. Lemoine appuyé  
par le bouc. Soupain  
que la séance se lève  
Et la séance est levée.

M. Bertraud  
Sec. Trésorier

Carrière  
J. A. Sénécal  
Président

Procès verbal de la 22<sup>e</sup> séance  
du 15<sup>e</sup> Conseil de la Ville de St  
Brisson tenue le 27 décembre  
1897.

Présents: Messieurs les Conseillers  
Lauzon  
Lavoie  
Lamontagne  
M<sup>re</sup> Armand  
Blanc  
Pelletier  
Sénécal

En l'absence du maire le Conseil  
Sénécal est appelé à prendre  
la séance et prend le fauteuil  
Le procès verbal de la dernière  
séance est lu et confirmé.

En une lettre de M. John S. Ernst  
avocat renvoyant les papiers dans la  
cause Le Kennedy vs. Bertrand  
et présentant son compte de frais  
au montant de \$58.70.

Aussi une communication de  
Angus Mc. Kay, Fernton P.O.  
reclamant contre une vente de ar-  
bres amonvins faite par le gardien  
d'arbres de la ville.

Présente les Comptes suivants:

J. B. Lauzon	\$4.66
J. Jeau	9.50
L. Lamontagne	4.00
S. Jolicœur	5.00
M. Lironette	8.00
G. Pednaect	1.00
C. Thosthannence	1.00

A. Dravison

J. Pelletier

L. Lagne

7.10

45

60

Présente au sein le rapport de Lij. Lagne, gardien d'enclaves, pour l'année 1897 accusant une recette nette de \$ 27.75 qui apparaît avoir été payée au Sec. L'avis proposé par le Cons. Pelletier secondé par le Cons. Blean que les différents comptes présentés à cette séance soient acceptés et payés. Agréé.

Proposé par le Cons. Lagne secondé par le Cons. Lagne que le compte de M. Ewert soit renvoyé au Comité des finances. Agréé.

Proposé par le Cons. Blean secondé par le Cons. Pelletier qu'une somme de \$100.00 soit votée à l'Hôpital de St. Boniface et une autre somme de \$100.00 à l'Orphelinat tenu par les B.R.M. prises en cette ville. Agréé.

Proposé par le Cons. Blean secondé par le Cons. Pelletier que la somme de \$1,700.00 soit payée soit payée à la Commission des Ecoles de cette ville à compte sur la taxe scolaire prévue cette année. Agréé.

Proposé par le Cons. Blean secondé par le Cons. Lagne que le rapport du gardien d'enclaves soit reçu, adopté et file. Agréé.

Proposé par le Cons. Blean secondé par le Cons. Pelletier que le maire et le Secrétaire L'avis soient

autorisés à signer en faveur de la Banque d'Hostulaga un billet provisoire de cinquante piastres en renouvellement partiel de celui de \$6000.<sup>00</sup> autorisé par le règlement N<sup>o</sup> 150 et 151, et qui est l'objet au jour d'hui. Agréé. Proposé par le Sous. Langou secondé par le Sous. Gauvin, qui n'a pas une de 476. - soit voté à Son Honneur le mois en reconnaissance de ses services. Reçu sur division

Proposé par le Sous. Gauvin secondé par le Sous. Langou que ce Conseil offre ses remerciements au plus Ancien à Son Honneur le Maire et à M. le Sous. Langou surtout de charge pour les services qu'ils ont rendus à la ville dans l'accomplissement fidèle de leurs devoirs. Agréé. Proposé par le Sous. Pelletier secondé par le Sous. Rellan que la charge de Maire étant devenue vacante par le fait de l'absence de Son Honneur le Maire Revier des séances du Conseil pendant plus de six semaines savoir depuis le 8 novembre dernier et attendu qu'il y a plusieurs chiques et un billet à signer avant la fin de l'année, Mous. le Conseil a décidé soit il le pour le remplacer comme Maire jusqu'à la fin du terme. Agréé.

Proposé par le Cons. Lizon secondé  
 et par le Cons. Jourvin que le  
 rapport du secrétaire Lizon  
 en date du 13 septembre 1801  
 concernant les courses de vente  
 de bois en aux Sauvages resté  
 sur la table depuis lors soit plé  
 Agréé.

Proposé par le Cons. Jourvin secondé  
 par le Cons. Landon que le  
 deuxième ~~rapport~~ <sup>rapport</sup> de la Cour  
 de police présenté à la séance  
 du 11 octobre dernier soit accepté  
 et filé. Agréé.

Proposé par le Cons. Bleau secondé  
 par le Cons. Jourvin que le Secrétaire  
 Lizon écrit à M. Auguste de  
 M. Hay que le Conseil ne trouve  
 pas qu'il y ait rien à reprendre dans  
 la conduite du gardien d'enclos  
 au sujet des animaux qui ont été  
 tués et qu'en conséquence  
 il ne peut rien faire pour re-  
 médier au dommage qui a  
 pu être causé. Agréé.

Proposé par le Cons. Bleau secondé  
 et par le Cons. Peltier que la sé-  
 ance se termine.

Et la séance est levée.

J. B. Richard  
 Secrétaire Lizon

Confirme  
 L. H. Beloumay  
 Maire